

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Communauté de Communes
VALLÉE *des* **BAUX-ALPILLES**

Sommaire

Présentation générale 4 à 17

Finances 18 à 25

**Développement durable
et transition écologique** 26 à 41

Economie 42 à 47

Tourisme 48 à 51

Eau et assainissement 52 à 65

Services techniques 66 à 70

Directeur de la publication : Romain THOMAS

Rédaction : services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
et service communication : Cécile PIETRI.

Photos : services de la Communauté de communes et service communication.

Conception : service communication Communauté de communes

Impression : Communauté de communes, septembre 2026.

Distribution : Communauté de communes et mairies du territoire.

Ce bilan d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'adresser annuellement aux maires de chaque co

L'édito de Romain THOMAS

Président de la Communauté de communes Vallée Des Baux-Alpilles



Ce rapport d'activités est un compte rendu des principales actions menées par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au cours de l'année 2025.

Ce document annuel, envoyé à chaque commune membre et présenté ensuite en conseil municipal, permet de faire un bilan le plus exhaustif possible des décisions politiques votées par les élus communautaires. Ces choix, qui ont une conséquence directe sur le cadre de vie des habitants, sont réalisés dans un souci permanent d'équilibre budgétaire.

En début d'année 2026, le résultat des élections municipales et intercommunales a entraîné un changement de gouvernance à la tête de votre intercommunalité, avec une équipe en partie renouvelée mais toujours aussi investie dans les projets de notre territoire. Ce dynamisme nous permettra de poursuivre en 2026 les actions engagées en 2025.

Plusieurs mesures ont ainsi été adoptées en faveur du développement durable : mise en place des colonnes enterrées, sécurisation et création du point de réemploi de la déchèterie de Saint-Etienne du Grès, travaux de requalification de la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence... Ces grands chantiers, menés à terme ou encore en cours, contribuent à améliorer le tri des déchets sur notre territoire.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement de plusieurs actions en faveur de la mobilité douce, avec des ateliers vélos destinés aussi bien aux enfants qu'aux adultes, pour gagner en confiance et en autonomie et faire du vélo une pratique accessible au plus grand nombre.

Nous souhaitons aussi continuer à promouvoir l'attractivité de notre territoire grâce au développement touristique et économique. Les Alpilles n'ont plus à prouver leur attrait auprès d'une clientèle nationale et internationale ; leur rayonnement continue toutefois à s'étendre, notamment sur les ailes de saison, au printemps et en automne.

Ce dynamisme économique du territoire s'illustre à travers la Pépinière-Incubateur d'entreprises de la Communauté de communes dont la fréquentation ne désemplit pas, mais aussi, plus largement grâce à l'accompagnement des entrepreneurs au sein comme en dehors des zones d'activité. Le dispositif « À la rencontre du savoir-faire des Alpilles » poursuit quant à lui son essor grâce à l'arrivée de nouveaux artisans et producteurs chaque année, heureux de se rencontrer et de partager l'excellence de leur savoir-faire avec les visiteurs.

Toutes ces actions ne nous empêchent pas d'être conscients des enjeux du réchauffement climatique. L'élaboration du Plan Local d'Adaptation au Changement Climatique nous permettra de faire face aux bouleversements qui nous attendent, afin de ne plus subir mais d'anticiper les risques environnementaux et sanitaires auxquels nous serons rapidement confrontés.

Présentation générale

Le territoire communautaire

Située en région sud Provence-Alpes Côte d'Azur, au nord-est du département des Bouches-du-Rhône, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles rayonne sur un territoire rural composé de dix communes du Parc naturel régional des Alpilles.

Elle agit sur de nombreuses compétences et s'affirme chaque jour comme un partenaire tout particulièrement à l'écoute des besoins et projets portés par les communes qui en sont membres.

Axée sur le développement économique, l'emploi, l'environnement et les services de proximité (déchets, eau, assainissement...) en faveur des habitants et des acteurs économiques, la politique conduite au sein de notre Communauté de communes s'affirme avec cohérence et méthode.

C'est dans un contexte d'urgence et d'adaptation nécessaire au changement climatique que nos compétences nous permettent d'intervenir au plus près des besoins individuels et collectifs.



POPULATION MUNICIPALE

(en vigueur au 1^{er} janvier 2026)

Aureille : 1533 habitants

Les Baux-de-Provence :
264 habitants

Eygalières : 1773 habitants

Fontvieille : 3571 habitants

Mas Blanc les Alpilles :
564 habitants

Maussane-les-Alpilles :
2347 habitants

Mouriès : 3527 habitants

Le Paradou : 2159 habitants

Saint-Etienne du Grès :
2489 habitants

Saint-Rémy-de-Provence :
9599 habitants

Total : 27 826 habitants

La démocratie communautaire

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est composé d'un Président et de vice-présidents. Le nombre de vice-présidents pour la mandature 2020-2026, déterminé par la délibération 03-2022 du 11 février 2022, est de onze.

Le Bureau de la Communauté de communes se réunit en général tous les mois au siège de la Communauté de communes, à Saint-Rémy-de-Provence.

Lors de ces réunions, le Bureau étudie les dossiers en cours et à venir. Le Bureau travaille sur les orientations de la politique intercommunale qui sont ensuite débattues en Conseil communautaire avant d'être soumises au vote des 40 Conseillers communautaires.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.



BUREAUX 2025

- Jeudi 23 janvier
- Jeudi 27 février
- Jeudi 20 mars
- Jeudi 15 mai
- Jeudi 19 juin
- Jeudi 18 septembre
- Jeudi 16 octobre
- Jeudi 28 novembre

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé de quarante conseillers communautaires des dix communes membres. Les conseillers communautaires élisent le Président et le Bureau communautaire. Le Conseil communautaire vote les budgets et prend les décisions. Ses réunions sont publiques. Les ordres du jour des séances sont diffusés au public par voie d'affichage, au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les dix mairies du territoire et annoncés par voie de presse. Les comptes rendus des séances sont en ligne sur le site internet communautaire et font l'objet d'une couverture par la presse écrite régionale.

LES ACTES JURIDIQUES

- 180 délibérations
- 340 décisions du Président
- 742 arrêtés

LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES 2025

- 13 mars : Saint-Etienne du Grès
- 10 avril : Maussane Les Alpilles
- 22 mai : Saint-Rémy-de-Provence
- 20 juin : Le Paradou
- 25 septembre : Aureille
- 23 octobre : Mouriès
- 11 décembre : Eygalières



COMPÉTENCES AU 1^{ER} JANVIER 2025

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

• Aménagement de l'espace

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire. Sont définies d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Définition et harmonisation d'une politique foncière dans les zones agricoles (NC et A) et naturelles (ND et N) de l'espace communautaire
- Vectorisation-numérisation du cadastre et système d'information géographique (SIG) des communes membres et de la Communauté de communes
- Etudes, mise en œuvre, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Etudes et organisation d'un service de transport à la demande
- Aménagement numérique
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

• Développement économique

- Etudes, aménagement, gestion, entretien, création et promotion de zones d'activité économique dans les conditions prévues à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales
- Acquisition, gestion, aménagement d'immobilier d'entreprise (foncier et bâtiments économiques)
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales
- Constitution de réserves foncières
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire
- Etudes d'opportunité, de faisabilité et mise en œuvre des projets de développement économique
- Promotion et mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. La notion d'intérêt communautaire s'applique au commerce sédentaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- Attribution d'aides économiques conformes au cadre juridique des interventions économiques des collectivités locales autorisées par les lois et règlements en vigueur.

• Collecte et traitement des déchets des ménages

et assimilés

- Collecte, traitement et prévention.
- **Accueil des gens du voyage**
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
- **Assainissement des eaux usées**
- Dans les conditions prévues à l'article L.2224-8, sans préjudice de l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.
- **Eau**
- Sans préjudice de l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

• Protection et mise en valeur de l'environnement

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie
- Planification énergétique territoriale et actions en faveur de la transition énergétique : politiques air, énergie, climat
- Aménagement et exploitation (directe ou indirecte) d'installations de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.
- Création, développement et gestion de réseaux de chaleur d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.
- **Projets pédagogiques :**
- Elaboration et mise en œuvre de projets pédagogiques à destination des scolaires du territoire dans les domaines de compétences de la Communauté de communes.
- **Gestion des eaux pluviales urbaines**
- **Organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports**

Bureau communautaire mandat 2020-2026



Hervé CHÉRUBINI
Président



Gérard GARNIER
1^{er} Vice-Président
Délégué à la communication et à la relation usagers



Alice ROGGIERO
2^e Vice-Présidente
Déléguée aux ressources humaines



Jean MANGION
3^e Vice-Président
Délégué à l'environnement et aux mobilités



Jean-Christophe CARRÉ
4^e Vice-Président
Délégué aux finances



Pascale LICARI
5^e Vice-Présidente
Déléguée à la transition écologique



Lionel ESCOFFIER
6^e Vice-Président
Délégué à l'eau, l'assainissement, la gestion des eaux pluviales urbaines, l'hydraulique et la GEMAPI



Laurent GESLIN
7^e Vice-Président
Délégué à la commande publique, à la voirie et à l'éclairage public



Anne PONIATOWSKI
8^e Vice-Présidente
Déléguée aux déchets



Yves FAVERJON
9^e Vice-Président
Délégué à l'économie et au tourisme



Aline PELISSIER
10^e Vice-Présidente
Déléguée à l'agriculture et à l'alimentation



Marie-Pierre CALLET
11^e Vice-Présidente
Déléguée au foncier et au numérique

LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Appel d'offres/ Marchés à procédure adaptée/ Concession
- Déchets
- Transition écologique
- Economie
- Administration générale
- Mobilités

LES CONSEILS D'EXPLOITATION

(composés d'élus et de socioprofessionnels)

- Tourisme
- Eau et assainissement

LE GROUPE DE TRAVAIL

- Communication

Les élus communautaires

AUREILLE

Lionel ESCOFFIER
Maire d'Aureille



Stéphanie MOUCADEL

EYGALIÈRES

Aline PELISSIER
Maire d'Eygalières



Marie-Christine UFFREN



Benjamin MORICELLY

MAS BLANC DES ALPILLES

Laurent GESLIN
Maire de Mas
Blanc des Alpilles



Jean-Louis VILLERMY
Suppléant

Gérard GARNIER
Maire de
Fontvieille



Benoit HERTZ

LES BAUX-DE-PROVENCE

Anne PONIATOWSKI
Maire
des Baux-de-Provence



Laurent FERRAT
Suppléant

Sylvette SCIFO-ANTON



Marion BISCIONE

Jacques ARNOUX



MOURIÈS

Alice ROGGIERO
Maire de
Mouriès



Patrice BLANC

Muriel CHRÉTIEN



Jean-Pierre FRICKER

Grégory ALI-OGLOU



Christine GARCIN GOURILLON



MAUSSANE-LES-ALPILLES

Jean-Christophe CARRÉ
Maire de Maussane



Marie-Pierre CALLET

LE PARADOU



**Pascale
LICARI**
Maire de Paradou



**Jean-Denis
SANTIN**



**Béatrice
BLANCARD**

SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS



**Jean
MANGION**
Maire de Saint Etienne
du Grès



**Céline
CASTELLS**



**Claude
SANCHEZ**

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE



**Hervé
CHERUBINI**
Maire de Saint-Rémy-
de-Provence



**Florine
BODY-
BOUQUET**



**Yves
FAVERJON**



**Gabriel
COLOMBET**



**Isabelle
PLAUD**



**Magali
MISTRAL**



**Vincent
OULET**



**Françoise
JODAR**



**Juliette
DORISE**



Henri MILAN



**Bernard
MARIN**



**Céline
SALVATORI**



**Romain
THOMAS**



**Jean-Jacques
MAURON**

Les médailles du travail

Promotion janvier 2026



Remise de la médaille à Emilie DAVID en présence d'Alice ROGGIERO, Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines et de Corinne GUINTINI, directrice par intérim de la Communauté de communes

Créées en 1948, ces médailles sont décernées en fonction de l'ancienneté, mais elles récompensent aussi et surtout la qualité du travail accompli.

Alice ROGGIERO, Vice-Présidente de la Communauté de communes, et Corinne GUINTINI, directrice des services par intérim ont délivré, le 2 mars 2026, une distinction honorifique à deux des agents de la collectivité.

Emilie DAVID	Responsable Aménagement et Mobilités Durables	Médaille d'argent*
Thibeault CAMPAGNOLO	Agent de collecte	Médaille d'argent*

* Médaille d'argent : 20 ans



Le pôle accueil

L'équipe de l'accueil 2025

L'accueil comprend, au 1^{er} janvier 2026, une équipe de six personnes (accueil général, déchets, eau et assainissement) pour répondre au mieux aux administrés.

En 2025, le service a reçu

**3678 personnes en accueil physiques
et reçu 17 269 appels téléphoniques**

pour l'accueil général, l'eau et le service déchets.

La ligne directe Info Déchets a enregistré près de **3029 APPELS**

- 40% des appels pour la prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants à domicile
- 23% pour des renseignements sur la collecte
- 21,5% pour les demandes de renseignements ou d'autorisations d'accès en déchèterie
-

La plateforme "Mes démarches en ligne", accessible depuis le site internet, permet aux administrés de faire leurs demandes en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil.

L'amicale du personnel : une année 2025 dynamique et structurante

En 2025, l'Amicale du Personnel de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a confirmé son rôle fédérateur au sein de la collectivité. Avec 116 adhérents, soit 73 % des effectifs, l'association rassemble une large majorité d'agents (49 femmes et 67 hommes). Les adhésions, ouvertes toute l'année, ont permis d'intégrer également les nouveaux arrivants.

L'année a été marquée par une évolution importante des statuts. Désormais, peuvent adhérer : les agents titulaires ou contractuels (à temps complet, non complet ou partiel) sous contrat d'au moins six mois, les agents retraités ayant effectué leurs douze derniers mois d'activité à la CCVBA, ainsi que les agents en disponibilité ou en détachement. Cette évolution vise à maintenir le lien entre collègues, y compris après un départ en retraite ou une mobilité temporaire.

Sur le plan budgétaire, l'Amicale a bénéficié d'une subvention de 25 000 €, les cotisations représentant 8 % du budget annuel. Un quart des dépenses a été consacré à l'organisation d'événements, le reste finançant diverses prestations et avantages pour les adhérents.

Afin de renforcer la proximité, quatre permanences ont été organisées sur les différents sites communautaires. L'Amicale a également développé de nouvelles offres promotionnelles et partenariats, notamment avec Parc Spirou Provence, Zoo de la Barben, Musée Souleïado et Carrières des Lumières. La mise en place d'une carte adhérent annuelle permet par ailleurs de bénéficier de réductions chez des commerçants partenaires du territoire. Les « Chocolats du Cœur » ont, comme chaque année, rencontré un franc succès. Les temps forts 2025

L'année a été rythmée par de nombreux événements conviviaux et fédérateurs :

- 23 février 2025 : Soutien aux coureurs du Trail de Glanum : prise en charge du dossard pour 9 adhérents et remise d'un t-shirt aux couleurs de l'Amicale.

- 14 mars 2025 : Soirée au restaurant West Coast pour partager un moment convivial autour d'un menu à l'américaine.

- 26 avril 2025 : Apéro de Pâques au Moulin Castelas : visite, dégustation, chasse aux œufs et apéritif dînatoire.

- 8 juin 2025 : Grand Prix Karting à Beaucaire.

- 4 juillet 2025 : Soirée à la Manade Caillan : ambiance années 80 et esprit festif.

- Rentrée 2025 : Lancement du dispositif « Esprit Sport » : participation de 30 € par adhérent pour toute licence ou abonnement sportif souscrit dans un club.

- 17 octobre 2025 : Soirée Escape Game à TimeXperience.

- 12 décembre 2025 : Soirée de Noël à Maussane-les-Alpilles, ouverte aux agents adhérents et non adhérents ainsi qu'à leurs familles.

Enfin, depuis 2024, l'Amicale offre à ses adhérents un panier de gourmandises locales pour célébrer la nouvelle année ; les coffrets 2025 ont été remis début 2026. L'année 2025 aura également été marquée par une évolution de la gouvernance.

À la suite de l'annonce du départ du président Quentin Hodent, en septembre, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue en juillet, désignant la vice-présidente Angélique Moucadel comme présidente par intérim dans l'attente de l'élection d'un nouveau bureau.

Par son fort taux d'adhésion, la diversité de ses actions et la qualité des moments partagés, l'Amicale confirme en 2025 sa contribution essentielle à la cohésion et au bien-être des agents de la CCVBA.



MUTUALISATION

Mise à disposition du personnel

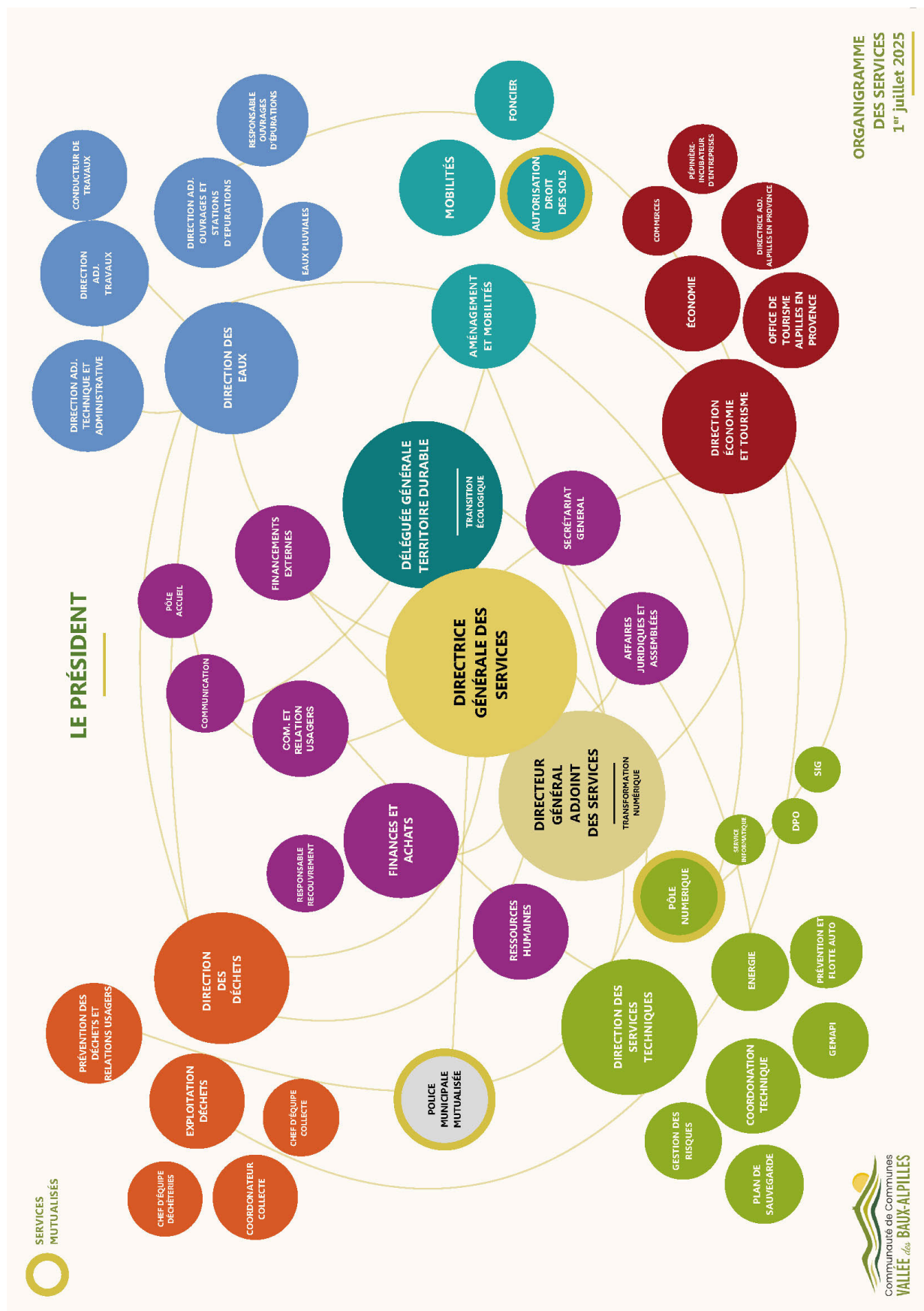
Convention 2025 de mise à disposition
de la Communauté de communes vers les communes

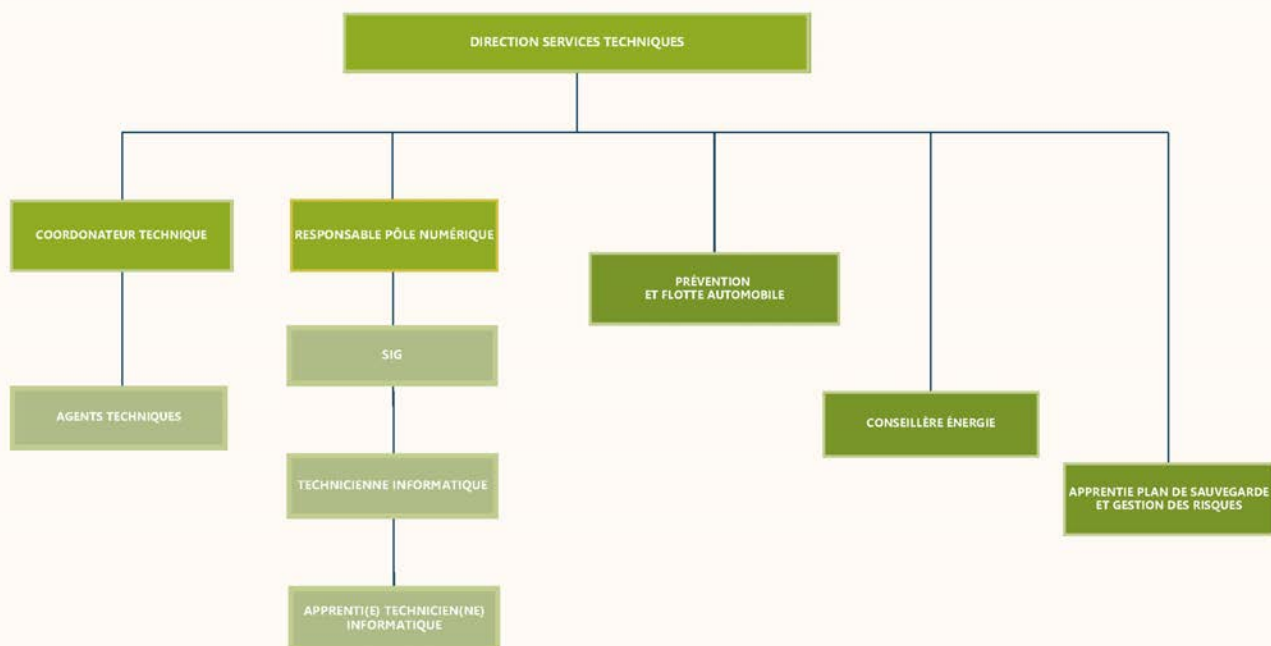
Police mutualisée	Maussane-les -Alpilles
	Eygalières
	Saint-Etienne du Grès
	Les Baux de Provence
	Paradou
	Aureille
	Mas Blanc des Alpilles
	Saint-Rémy-de-Provence
Service commun Autorisation du Droit des Sols	Paradou
	Mas Blanc des Alpilles
	Aureille
	Fontvieille
Mutualisation ADS ponctuelle	Saint-Rémy-de-Provence
Finances	Fontvieille
	Saint-Etienne du Grès
	Saint-Rémy-de-Provence

Règlementation européenne sur la protection des donnée et Délégation à la protection des données (RGPD-DPO)	Aureille
	Les Baux-de-Provence
	Eygalières
	Fontvieille
	Mas Blanc des Alpilles
	Maussane-les-Alpilles
	Mouriès
	Paradou
	Saint-Etienne du Grès
	Saint-Rémy-de-Provence
Système d'Information Géographique (SIG)	Les Baux-de-Provence
	Fontvieille
	Mouriès
	Paradou
	Saint-Etienne du Grès
Systèmes informatiques	Fontvieille
	Aureille
Ressources Humaines	Aureille

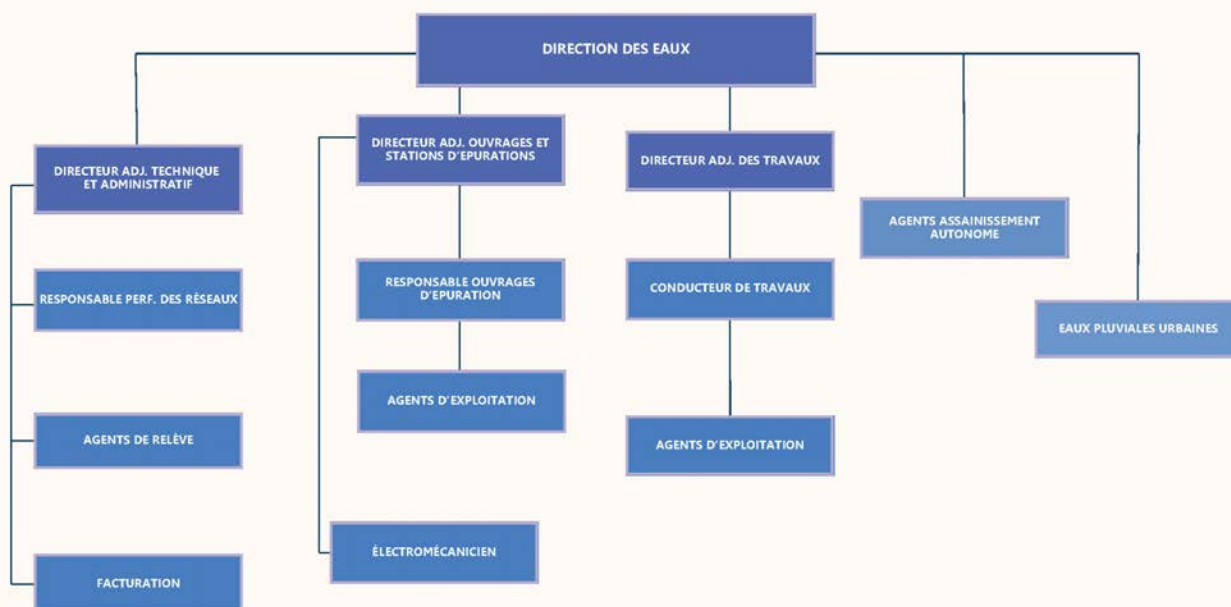


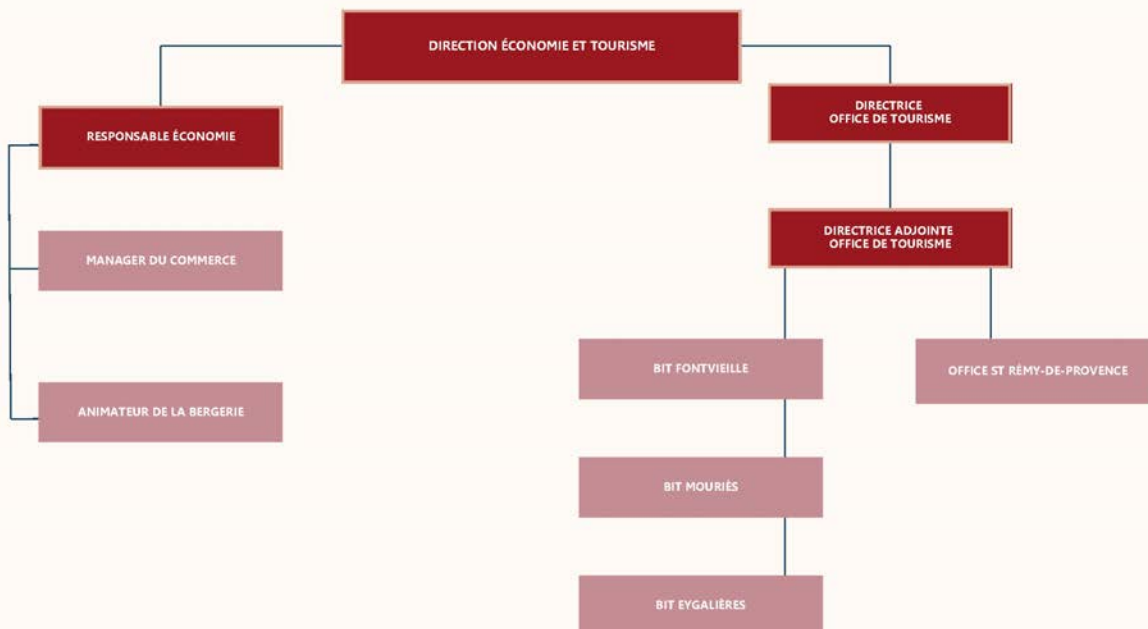
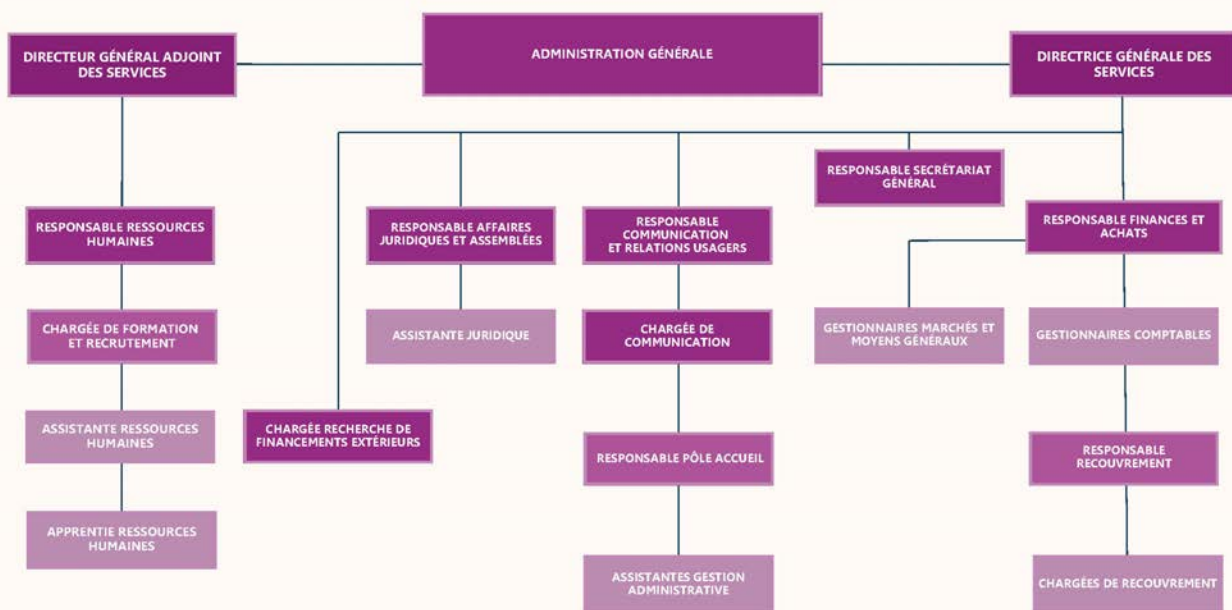
Le personnel communautaire

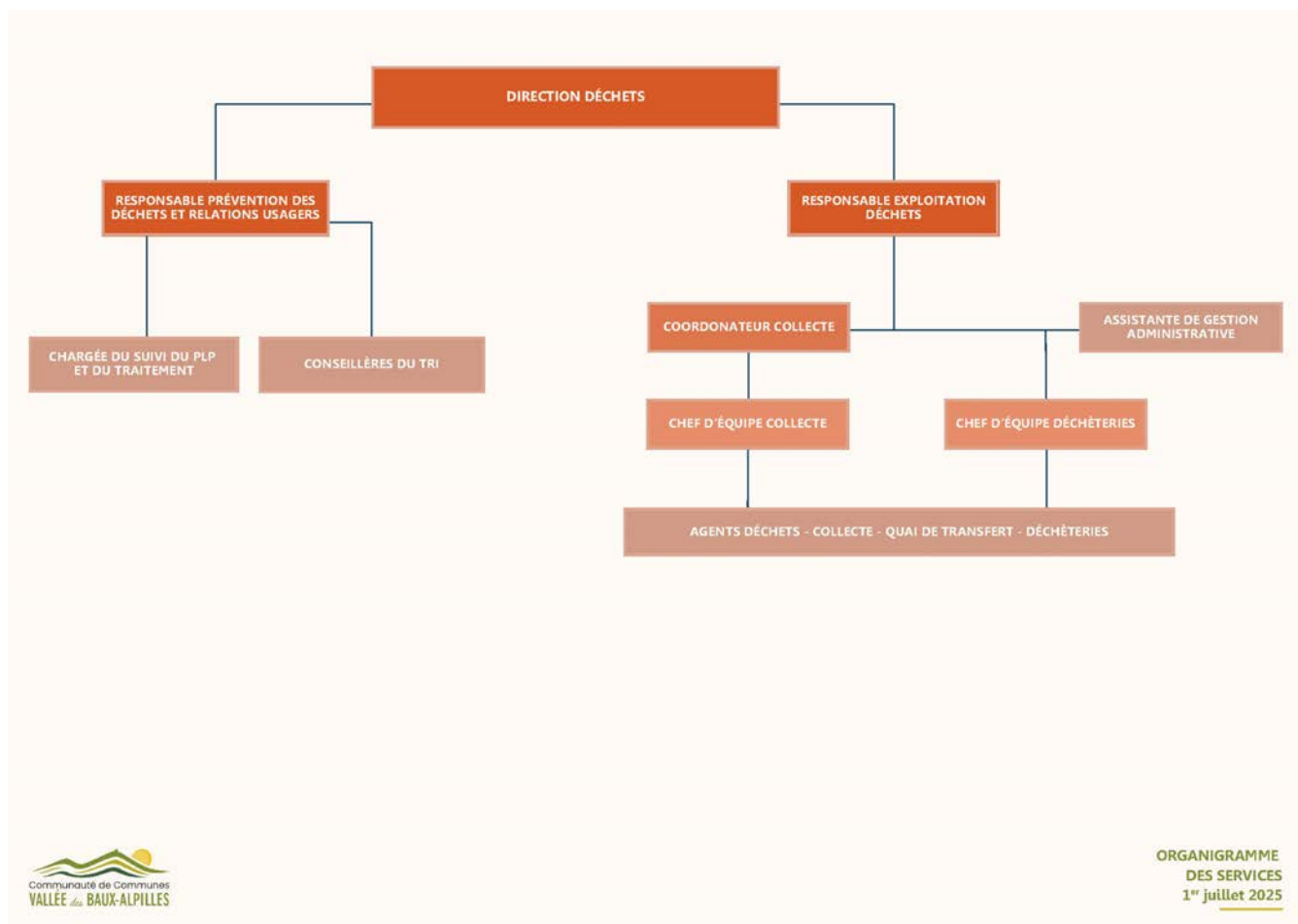




ORGANIGRAMME
DES SERVICES
1^{er} juillet 2025







FINANCES



Budget total réalisé* :

43,28 M**€

FONCTIONNEMENT

34,49 M€

INVESTISSEMENT

8,79 M€

Budget principal

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

COLLECTE
ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

AMÉNAGEMENT (HORS ZONES D'ACTIVITÉ)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, PROTECTION
ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

PLUVIAL,
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION
DES INONDATIONS

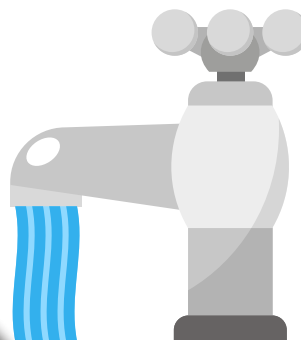
27,68 M€



*sans les budgets ZA qui correspondent à des opérations d'aménagement transitoires

**millions d'euros

Budgets annexes



EAU

7,72 M€

ASSAINISSEMENT

7,03 M€



ZONES D'ACTIVITÉ

2,18 €

(Recettes : ventes
et subvention...)



TOURISME

0,85 M €

Subventions 2025



NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION
ASSO DES MOULINIERS VALLÉE DES BAUX	5 000 €
SERVICE DE REMPLACEMENT AGRICOLE DES BOUCHES-DU-RHÔNE	3 000 €
TERRES DES BAUX D'HIER À AUJOURD'HUI	1 500 €
SOLIDARITÉ PAYSANS PROVENCE ALPES	5 000 €
AMICALE DU PERSONNEL VALLÉE DES BAUX ALPILLES	25 000 €
ASSO SYNDICAT DE DÉFENSE ET GESTION AOP LES BAUX (Les Vignerons des Baux-de-Provence)	4 000 €
Association Maison de la Transhumance Centre d'Interprétation des cultures Pastorales Méditerranéennes	1000 €
ADEAR 13	3 000 €
LA PETITE FERME PÉDAGOGIQUE DE SAINT-RÉMY	1 000 €
ASSO DES JEUNES AGRICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE	2 000 €
ENTRE ALPILLES CRAU ET CAMARGUE	500 €
RéMyFaCiLàVélo	1 000 €
GR CIVAM PACA (Groupement Régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur)	1 500 €

Flux financier avec les communes

1. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges opérés entre une intercommunalité et ses communes membres.

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) 2025
AUREILLE	- 28 773 €
LES BAUX-DE-PROVENCE	- 22 780 €
EYGALIÈRES	+ 189 096 €
FONTVIEILLE	+ 96 921€
MAS BLANC DES ALPILLES	+ 8 161 €
MAUSSANE-LES-ALPILLES	+ 85 000 €
MOURIÈS	+ 98 150 €
LE PARADOU	- 25 955 €
SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS	+ 223 170 €
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	+ 1 963 012 €
TOTAL	+ 2 586 002€

2. La dotation de Solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un outil de péréquation locale. Facultative, elle répond à une volonté de solidarité dans la répartition des ressources et des charges au sein du territoire intercommunal.

Le Conseil communautaire a décidé d'une enveloppe de 1 275 000€, soit l'équivalent de 45.80€ par habitant.

La répartition de la DSC 2025 est opérée en prenant en compte strictement et uniquement les critères de répartition énoncés dans l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 50 % en fonction de l'écart de revenu par habitant de chaque commune par rapport au revenu moyen par habitant sur la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) ;
- 50% en fonction de l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant de chaque commune par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de la CCVBA ;
- Ces deux critères étant pondérés par la population de chaque commune au regard de la population totale de la CCVBA.

Les élus ont donc fixé les montants de DSC 2025 pour chaque commune de la manière suivante :

COMMUNES	MONTANTS
AUREILLE	84 372 €
LES BAUX-DE-PROVENCE	9 622 €
EYGALIÈRES	69 484€
FONTVIEILLE	166 516 €
MAS BLANC DES ALPILLES	24 692 €
MAUSSANE-LES-ALPILLES	107 302 €
MOURIÈS	181 824€
LE PARADOU	116 250 €
SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS	118 840 €
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	396 098 €
TOTAL	1 275 000 €

3. Le FPIC

RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES.

Le FPIC est un dispositif de péréquation national qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sur le territoire, toutes les communes sont contributrices.

La Communauté de communes prend en charge la totalité des contributions des communes.

Par délibération du 25 septembre 2025, la Communauté de communes est la seule contributrice du FPIC et supportera donc sa part : **588 943 €** et la totalité de la part de ses communes membres : **1 127 140 €** soit un montant total de **1 716 083 €** pour l'année 2025.

COMMUNES	MONTANTS
AUREILLE	41 102 €
LES BAUX-DE-PROVENCE	23 820 €
EYGALIÈRES	104 143 €
FONTVIEILLE	113 960 €
MAS BLANC DES ALPILLES	16 243 €
MAUSSANE-LES-ALPILLES	112 446 €
MOURIÈS	106 458€
LE PARADOU	78 723€
SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS	79 990 €
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	450 255 €
TOTAL	1 127 140 €

TAXES 2025

INCHANGÉES
DEPUIS 2011

COTISATION FONCIÈRE
DES ENTREPRISES
(CFE)

24 %

TAXE FONCIÈRE SUR
LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
(TFPB)

0 %

TAXE FONCIÈRE SUR LES
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES
(TFPNB)

2,13 %

TAXE D'HABITATION
SUR LES RÉSIDENCES
SECONDAIRES
(THRS)

9,97 %

TAXE D'ENLÈVEMENT DES
ORDURES MÉNAGÈRES
(TEOM)

9,80 %

4. Fonds de concours communautaire 2024-2026

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIDE FINANCIEREMENT SES COMMUNES MEMBRES POUR LEUR PROJET D'INVESTISSEMENT AVEC UN BUDGET TOTAL DE 1,5 MILLION D'EUROS.

Conditions obligatoires :

- Projet d'investissement/équipement municipal
- Validation par les conseils communautaire et municipal
- L'aide ne peut dépasser 50% de ce qui reste à payer par la commune (après autres subventions)

Critères d'éligibilité :

- Projets d'investissement uniquement (équipements, travaux, constructions, études)
- Montant minimum : 15 000 € HT
- Projets commencés à partir de 2024
- Demande avant le 31 décembre 2026

Points importants :

- Si le projet génère des revenus futurs (ex : loyers), ils sont estimés sur 10 ans et déduits du calcul d'aide
- Cumul possible avec d'autres subventions
- Possibilité de déposer plusieurs dossiers par commune
- Service d'accompagnement disponible pour trouver d'autres financements

COMMUNES	MONTANTS
AUREILLE	100 877€
LES BAUX-DE-PROVENCE	45 253 €
EYGALIÈRES	105 582€
FONTVIEILLE	178 655 €
MAS BLANC DES ALPILLES	51 672 €
MAUSSANE-LES-ALPILLES	136 960 €
MOURIÈS	184 899 €
LE PARADOU	131 074 €
SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS	134 863 €
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE	430 165 €
TOTAL	1 500 000 €



Développement durable et transition écologique

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes exerce la compétence obligatoire "collecte, traitement et prévention des Déchets Ménagers Assimilés". Plus largement, la Communauté de communes développe de multiples actions pour réduire, valoriser et réutiliser les déchets ainsi que des actions de transition écologique diverses pour assurer le maintien de la qualité de vie et l'identité de notre territoire dans un contexte de crise climatique.



DÉCHETS MIEUX DISSIMULÉS

Les colonnes enterrées, un service amélioré

Depuis juin 2026, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a mis en service de nouveaux points de collecte de déchets, modernisant ainsi la gestion des ordures dans les centres anciens des communes. Ces colonnes enterrées, conçues pour les ordures ménagères, les emballages, le papier et le verre (insonorisé), répondent à un double objectif : améliorer la qualité de vie des usagers et optimiser l'espace public.

Un déploiement progressif et réfléchi

Les travaux ont commencé en novembre 2024 à Saint-Rémy-de-Provence, puis se sont étendus en 2025 aux autres communes volontaires : Eygalières, Maussane-les-Alpilles et Le Paradou. Ce déploiement progressif a permis de planifier les implantations en fonction des contraintes techniques et des besoins des habitants, tout en minimisant les nuisances pendant les travaux.

Le dispositif vient compléter la collecte en porte-à-porte des emballages et des ordures ménagères, offrant ainsi plus de flexibilité et de points de tri pour les habitants et les touristes dans les noyaux villageois. Grâce à ces nouvelles installations, l'espace public est libéré des anciens conteneurs, les rues et places retrouvent leur esthétique, et la propreté urbaine s'en trouve renforcée.

Le choix stratégique des emplacements

L'implantation des colonnes a été réfléchie en tenant compte de multiples critères : réseaux souterrains (câbles, canalisations, racines d'arbres), voies de circulation, accès des camions de collecte et portée de la grue nécessaire

pour vider les colonnes enterrées. Si certaines places de stationnement ont dû être supprimées, le bénéfice pour la collectivité est significatif : disparition des conteneurs collectifs, amélioration de l'espace public et plus grande facilité d'accès pour les usagers.

Maintien de la collecte du carton

Pour des raisons techniques, les points de collecte du carton restent en dispositifs aériens. Cette organisation permet de poursuivre un service adapté aux besoins spécifiques tout en intégrant le nouveau dispositif souterrain.

Respect des règles et usage adapté

Les colonnes enterrées sont destinées aux usagers ne disposant pas de bacs individuels pour les emballages et ordures ménagères, tels que les vacanciers ou les habitants d'appartements. Elles apportent également une réponse pratique aux attentes des touristes, offrant un accès permanent et sécurisé au tri des déchets. Le tri reste obligatoire, et les dépôts au sol autour des colonnes sont interdits et passibles d'amendes, garantissant ainsi le bon fonctionnement et la propreté du dispositif.

Une cartographie pour mieux se repérer

Pour faciliter l'usage de ces nouveaux points de collecte, la Communauté de communes propose une cartographie interactive sur son site internet. Cette page dédiée permet de localiser facilement les colonnes enterrées et aériennes, renforçant l'accessibilité et la visibilité du dispositif pour tous.

L'installation des colonnes enterrées constitue un véritable progrès pour la gestion des déchets sur le territoire : elle libère l'espace public des anciens conteneurs collectifs, augmente le nombre de points de tri, répond aux besoins des habitants et des touristes, et contribue à améliorer la qualité de vie dans les communes.

Ce projet illustre concrètement l'engagement de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour un service public moderne, pratique et durable.

La redevance spéciale

un an après, le bilan est encourageant !

Depuis janvier 2025, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles applique la redevance spéciale aux professionnels qui font appel au service public pour la collecte de leurs déchets. Un dispositif pensé pour une chose simple : que chacun paie selon ce qu'il jette réellement, ni plus, ni moins. Un an après sa mise en place, l'heure est au bilan.

Pourquoi cette redevance ?

Sur notre territoire, la collecte des déchets ménagers est une compétence de la CCVBA. Celle des professionnels, en revanche, ne l'est pas : c'est un choix. Certaines entreprises font appel à des prestataires privés, d'autres bénéficient du service public. Pour ces dernières, la loi impose d'appliquer une redevance spéciale.

L'idée derrière ce principe ? Encourager le tri, réduire les volumes de déchets, et répartir les coûts de façon équitable entre tous les usagers du service.

- Ordures ménagères : 0,04 €/litre (40 €/m³)

Et bonne nouvelle : la redevance spéciale tient compte de ce que l'entreprise paie déjà via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

- Si la TEOM est inférieure au montant de la redevance, seule la différence est facturée.

- Si la TEOM est supérieure ou égale, aucune facturation supplémentaire n'est appliquée.

Résultat : chacun paie pour le service qu'il utilise réellement, sans double facturation.

Qui est concerné ?

Seules les entreprises produisant plus de 1100 litres de déchets par semaine (tous flux confondus) et collectées par le service public sont soumises à la redevance. Cela représente environ 21 % des professionnels identifiés sur le territoire, les autres n'ont donc rien à faire de particulier.

Pour aider les professionnels à alléger la note, le service Info Déchet se tient à leurs côtés avec des solutions concrètes :

- Réduire les déchets à la source
- Composter les biodéchets (solutions privées ou sur site)
- Mieux trier emballages et cartons

Combien ça coûte ?

Le tarif dépend du type de déchets et du volume produit. Les déchets triés coûtent moins cher.

Type de déchets / Tarif

- Emballages ménagers : 0,02 €/litre (20 €/m³)
- Cartons : 0,02 €/litre (20 €/m³)

Les chiffres qui parlent

Un an après le lancement, voici ce que ça donne sur le terrain :

- 239 professionnels rencontrés et sensibilisés sur le territoire, un vrai travail de terrain et de dialogue.



- 117 conventions signées (dont 9 résiliées depuis), et 107 professionnels à jour dans leurs factures.
- 443 131,30 € de recettes encaissées en 2025, réinvesties dans le service public de gestion des déchets.

Côté équipement, l'effort a clairement porté sur le tri : 216 bacs de tri des emballages distribués entre 2024 et 2025, contre 66 bacs pour les ordures ménagères résiduelles. Un signal fort en faveur du tri plutôt que du "tout dans le même bac" !

Et maintenant ?

Ce premier bilan confirme que la redevance spéciale remplit son rôle : plus d'équité entre les professionnels, plus d'accompagnement, et une vraie dynamique de tri qui s'installe sur le territoire. La CCVBA continue d'accompagner les entreprises concernées pour que cette transition reste la plus simple et la plus économique possible.



UN TERRITOIRE EN TRANSITION

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2025

La Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles poursuit son engagement en faveur de la transition écologique à travers une nouvelle convention financière annuelle signée avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2025.

Un partenariat territorial ambitieux

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE), un accord-cadre pluriannuel qui vise à accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent. Ce dispositif fédère l'ensemble des acteurs institutionnels, publics et privés, autour d'objectifs communs de développement durable.

Des actions diversifiées sur plusieurs axes prioritaires

Le programme d'actions retenu pour 2025 couvre plusieurs orientations stratégiques essentielles :

- Préserver l'eau
- Protéger, sécuriser
- Conforter l'attractivité économique
- Baisser notre consommation énergétique
- Préserver et restaurer les puits de carbone naturel

Un financement partagé

Cette démarche collaborative bénéficie d'un cofinancement de l'État à travers différents dispositifs

: la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Fonds Vert. Les communes et la communauté de communes apportent également leur contribution financière, respectant les taux de participation minimums requis.

Un suivi rigoureux

La mise en œuvre de ces actions fait l'objet d'un suivi attentif par le comité de pilotage du CRTE, qui veille à la réalisation des engagements pris par l'ensemble des partenaires. Cette approche garantit la cohérence et l'efficacité des interventions sur le territoire.

Cette convention illustre la volonté partagée des acteurs locaux et de l'État de conjuguer développement territorial et respect de l'environnement, en privilégiant des solutions concrètes et durables pour les habitants de la Vallée des Baux-Alpilles.

LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT

ORIENTATION	ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE	MONTANT TOTAL	PART MO	PART ÉTAT
DSIL					
Préserver l'eau	Installation de bornes de puisage pour sécuriser et surveiller la prise d'eau sur le territoire intercommunal	CCVBA	68 014 €	43 014 €	25 000 € (37%)
DETR					
Protéger	Installation d'équipements de vidéoprotection (Phase 1)	Maussane-les-Alpilles	122 465 €	92 185 €	30 280 € (25%)
Économie	Création d'un atelier relais sur la commune d'Eygalières	CCVBA	1 436 340 €	1 149 072 €	287 268 € (20%)
Protéger	Travaux de sécurisation de l'entrée nord du village	Aureille	266 503 €	242 730,94 €	23 772,06 € (9%)
FONDS VERT					
Baisser notre consommation énergétique	Rénovation thermique et énergétique logements La Brésilienne	Maussane-les-Alpilles	210 250 €	126 150 €	84 100 € (40%)
Préserver et restaurer les puits de carbone naturel	Désimperméabilisation de la cour d'école Marie Mauron	Saint-Rémy-de-Provence	545 000 €	381 500 €	163 500 € (30%)
Total crédits Etat sollicités par type de crédits		DETR	DSIL	Fonds Vert	
613 920,06 €		341 320,06 €	25 000 €	247 600 €	

NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Depuis l'été 2024, les déchèteries ont adopté des horaires d'été.

Du 15 juin au 15 septembre, les déchèteries ouvrent, en continu et plus tôt le matin :

- Déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence :

Du lundi au samedi, de 7 h 00 à 13 h 45

- Déchèterie Sud Alpilles (Maussane/Paradou) :

Du lundi au samedi, de 7 h 00 à 13 h 45

- Déchèterie de Saint-Etienne-du Grès :

Mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 7 h 00 à 13 h 45

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2021, des composteurs partagés sont installés avec l'aide d'une association spécialisée. L'association doit accompagner les foyers participants dans leur pratique, en corrigeant les erreurs de tri et en leur faisant la démonstration des gestes à réaliser (retournement, apport de matière sèche, vérification de l'humidité). 270 foyers utilisent un composteur partagé en 2025.

OPÉRATION "TOUS AU COMPOST"

Au printemps et à l'automne 2025, le syndicat de traitement Sud Rhône Environnement organise des opérations de « don de compost » en déchèteries.

À chaque période, les trois déchèteries ont accueilli une benne de compost de 30 m³ permettant au total à près d'une centaine de personnes par saison de prendre du compost et d'être sensibilisé au jardinage au naturel.

LE BROYAGE À DOMICILE

Pour réduire et valoriser les végétaux sur le territoire, il est proposé depuis novembre 2021, un service de broyage à domicile, réservé aux particuliers avec rendez-vous. Ce service est organisé par un chantier d'insertion *Delta Sud Insertion*, domicilié à Saint Rémy de Provence.

Le bilan est très positif. En 4 ans, 712 rendez-vous ont été donnés, soit 1 900 tonnes de végétaux broyés, 4 500 m³ de broyat valorisés, 65% des utilisateurs conservent le broyat pour leur jardin. Cela représente 38 000 € d'économie réalisée.



Déchèterie de Maussane/Paradou



Composteur collectif à Eygalières



Distribution de compost gratuit à la déchèterie de Saint-Etienne du Grès



Collecte de sapins



Une association récupère les jouets après la collecte



Passion Rossini à l'Alpilium

COLLECTE ET BROYAGE DES SAPINS DE NOËL

Chaque mois de janvier, les sapins de Noël sont collectés dans les dix communes du territoire. Ils sont ensuite transformés en broyat, distribué ensuite gratuitement dans les déchèteries, afin d'améliorer la structure de vos sols. Le broyage permet de limiter les passages en déchèteries pour déposer les sapins et limiter leurs dépôts sauvages. 1359 sapins ont ainsi été collectés en 2025, nombre deux fois et demi plus élevé que lors de la première année en 2018.

COLLECTE DE JOUETS

L'opération « Laisse parler ton cœur » (en partenariat avec les associations locales) a de nouveau été un succès avec plus de 250 kg de jouets collectés dans les écoles et à l'accueil de l'intercommunalité. Les dons ont été répartis entre l'association Emmaüs et les associations de son territoire, en lien avec les CCAS.

REFUS DE TRI

498 bacs jaunes d'emballages ont été refusés lors de la collecte en 2025 (contre 546 en 2024). Chaque refus est traité par les ambassadrices du tri/prévention qui se chargent de sensibiliser les personnes concernées sur leurs erreurs de tri. Afin de mieux communiquer sur les nouvelles modalités de collecte et sur les consignes de tri, des adhésifs « pas de verre et pas de sacs opaques » ont été créés et mis sur les bacs de collecte jaune

PASSION ROSSINI

300 enfants et leurs accompagnants venus de 11 classes du territoire ont assisté, le 7 novembre 2025 à l'Alpilium, à une représentation dédiée au compositeur italien, donnée par la soprano Melody Louledjian, le baryton Marc Scoffoni et la pianiste provençale Marie-France Arakélian. Cette initiative a été proposée en partenariat avec l'association Musicades des Alpilles et le Conservatoire de musique du Pays d'Arles, représenté par son vice-président Gabriel Colombet, et financée par la Communauté de communes et la Ville de Saint-Rémy-de-Provence.



Point de réemploi à la déchèterie de Saint-Etienne du Grès

Déchèterie De Saint-Etienne Du Grès

SÉCURISATION ET MEILLEURE SIGNALÉTIQUE

Dans le cadre de sa politique de sécurité et de modernisation de ses équipements, la Communauté de communes a entrepris des travaux d'amélioration sur sa déchèterie.

Des garde-corps ont été installés afin de sécuriser les zones à risque, garantissant ainsi la protection des usagers et du personnel.

Parallèlement, des panneaux de filières ont été mis en place pour faciliter le tri et orienter clairement les dépôts selon les catégories de déchets (papier, verre, métal, encombrants, etc.). Cette signalétique vise à simplifier le geste de tri et à renforcer la bonne gestion des déchets sur le site.

Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche de sécurité, d'efficacité et de respect de l'environnement, et invite tous les habitants à respecter les consignes affichées pour garantir un fonctionnement optimal de la déchèterie.

MISE EN PLACE D'UN TROISIÈME POINT DE RÉEMPLOI

C'est dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction des déchets, et à l'occasion des travaux de sécurisation que la Communauté de Communes a procédé à l'ouverture d'un nouveau point de réemploi au sein de la déchèterie de Saint-Etienne du Grès (après les déchèteries Sud-Alpilles et Saint-Rémy de Provence en 2023).

Le point de réemploi constitue un espace dédié permettant aux habitants de déposer des objets en bon état qu'ils n'utilisent plus et de récupérer gratuitement des objets déposés par d'autres usagers. Cette initiative vise à limiter la mise en déchèterie d'objets encore fonctionnels et réutilisables.

Modalités de fonctionnement :

- Les habitants déposent leurs objets dans la zone spécifiquement aménagée.
- La récupération d'objets se fait librement et gratuitement par tous les usagers titulaires d'une carte de déchèterie.
- Les agents veillent au respect de la qualité et de l'état des objets acceptés.

Objets concernés : Sont concernés les petits meubles, vaisselle, livres, jouets, objets de décoration, petit électroménager fonctionnel, outillage, articles de sport et de loisirs. Les objets endommagés ou ne respectant pas les normes de sécurité ne sont pas acceptés.

Impacts attendus :

- Environnementaux : réduction du volume de déchets et préservation des ressources et de l'énergie nécessaires à la fabrication de nouveaux biens.
- Économiques : gratuité pour les usagers et contribution au développement d'une économie circulaire locale.

Cette ouverture complète désormais l'équipement des trois déchèteries intercommunales, chacune disposant d'un point de réemploi, renforçant ainsi l'engagement de la Communauté de Communes en matière de gestion durable des déchets.

Création d'un centre de tri sur Vedène

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et neuf autres EPCI ont constitué la SPL TRI RHODANIEN pour se doter d'un acteur opérationnel dédié au tri et au conditionnement des collectes sélectives d'emballages et papiers. La SPL est ainsi chargée de faire concevoir, réaliser et exploiter un centre de tri pour une capacité de 30 000 tonnes par an.

En 2025, il a été conclu un contrat de quasi régie aux termes duquel chacune des collectivités actionnaires confie le tri emballages-papiers à la SPL. Ce contrat a une durée de 30 ans à compter de la mise en service du centre de tri. L'entreprise sélectionnée est la société PAPREC pour une mise en service prévisionnelle sur le 1er trimestre 2028.



Inauguration du centre technique et du quai de transfert des déchets

Le jeudi 5 juin 2025, la zone d'activité de la Massane a accueilli l'inauguration officielle du quai de transfert des ordures ménagères et des emballages, ainsi que du centre technique pour les agents du service technique. Cette cérémonie, organisée en présence des élus et des agents, marque une étape importante dans la modernisation de la gestion des déchets sur le territoire.

Des bénéfices multiples

Ce nouvel équipement répond à plusieurs enjeux majeurs de la collecte des déchets. Il permet tout d'abord une autonomie de gestion sur le territoire, une diminution significative des temps de tournée des bennes de collecte, optimisant ainsi l'organisation du service. Cette amélioration se traduit aussi par une réduction de la consommation de carburant, contribuant à diminuer l'empreinte carbone des opérations de collecte.

Les avantages ne s'arrêtent pas là. Le nouveau système permet également de préserver le matériel roulant, les bennes étant moins sollicitées et donc moins sujettes à l'usure. Les agents bénéficient quant à eux de temps de trajet réduits, améliorant leurs conditions de travail au quotidien.



Un impact économique positif

Au-delà des bénéfices environnementaux, ce projet s'inscrit dans une démarche d'optimisation des coûts. La réduction globale des coûts financiers, rendue possible par l'ensemble de ces améliorations, permet à la Communauté de communes de gérer plus efficacement les deniers publics tout en maintenant un service de qualité pour les habitants.

Une visite pour découvrir les installations

La cérémonie d'inauguration s'est achevée par une visite complète du site, permettant aux participants de découvrir concrètement les nouvelles installations et de mieux comprendre leur fonctionnement. Cette découverte a confirmé l'importance de cet investissement pour l'avenir de la gestion des déchets sur le territoire.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION

La déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence se réinvente

La Communauté de Communes engage en 2025-2026 un grand projet de requalification de la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence. Un chantier ambitieux, au service des habitants et de l'environnement.

Un projet longtemps préparé

Ce projet est le fruit d'un travail de fond entamé dès 2019 avec les premières études de faisabilité. L'implantation du site en zone inondable et en bordure de cours d'eau a nécessité de nombreux échanges avec les services de l'État, ainsi que la réalisation d'une modélisation hydraulique pour garantir l'absence d'impact sur les espaces environnants. Les étapes administratives ont depuis franchi des jalons importants : le dossier ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) a été déposé le 25 août 2025, le permis de construire a été accordé le 13 novembre 2025, et une consultation publique s'est tenue du 19 janvier au 17 février 2026.

Un site à moderniser

Aujourd'hui, la déchèterie accueille les usagers sur une emprise d'environ 3 000 m² avec un quai de 650m² environ, une surface devenue trop étroite pour répondre aux besoins actuels et assurer pleinement la sécurité. La circulation y est difficile, notamment pour les véhicules attelés. La signalétique est quasi absente, et les équipements sont sous-dimensionnés.

Un projet pensé pour les usagers et les agents

Le futur équipement sera conçu pour offrir un accueil de qualité dans un environnement sécurisé et fonctionnel, aussi bien pour les habitants que pour les agents qui y travaillent au quotidien.

La sécurité est au cœur du projet : la circulation sera entièrement dissociée entre les usagers et les camions collecteurs de bennes, avec une zone de quai réservée aux usagers et une zone basse dédiée aux collecteurs. En haut de quai, des garde-corps entre les bennes et des banques de déchargement garantiront la sécurité des dépôts.

Une barrière d'entrée automatisée et un système de vidéosurveillance permettront un meilleur contrôle des accès, tandis qu'une haie végétale défensive longera les clôtures. Une signalétique entièrement repensée guidera chaque visiteur dans ses gestes de tri, les consignes de sécurité et les filières de recyclage disponibles.

Le réemploi et le tri au cœur du projet

Fidèle à ses engagements en tant que Territoire Durable, la CCVBA place le réemploi et l'économie circulaire au premier rang de ses priorités. La nouvelle déchèterie intégrera un espace réemploi/don élargi et animé, ainsi que l'ensemble des filières de tri issues de la loi AGEC (Anti gaspillage et économie circulaire) et déjà les filières à venir. Plusieurs flux sont ajoutés ou renforcés : articles de bricolage, de sport et de jardin, jouets, polystyrène.

L'objectif est concret : réduire les encombrants d'au moins 20 %, soit environ 170 tonnes par an, et développer le recyclage et la valorisation des équipements électroniques, meubles, articles de sport, de bricolage et de jardinage de +20 %.



Travaux à la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence

Une grande nouveauté : la plateforme de broyage de déchets verts

C'est l'une des innovations phares du projet. Une plateforme de broyage des déchets verts sera aménagée sur un espace plat, permettant de supprimer les bennes à végétaux et donc de réduire les rotations de camions vers les exutoires avec moins de trajets et moins d'émissions de gaz à effet de serre. Pour rappel : les déchets verts constituent le flux de déchets le plus important apporté en déchèterie. Pour les usagers, le geste est simplifié : déposer ses tailles et végétaux... et repartir avec du broyat, gratuitement, à utiliser directement au jardin. Ce dispositif bénéficiera aussi aux agriculteurs locaux. L'objectif : valoriser localement environ 15 % des tonnages de végétaux entrants, soit 300 tonnes par an.

Des équipements plus verts et un chantier responsable

Le projet prévoit l'installation d'un engin de tassage de type packmat, de préférence électrique, pour compacter les déchets dans les bennes, réduire les rotations des camions et limiter les émissions liées au transport.

Sur le plan environnemental, le projet intègre la création d'un réseau pluvial avec bassin de rétention

et séparateur d'hydrocarbures, l'utilisation de matériaux recyclés (garde-corps, béton, remblais, enrobés), un aménagement paysager et la mise en place de filets anti-envols. Enfin, les travaux seront conduits dans le cadre d'une « Charte chantier à faibles nuisances », engageant les entreprises à minimiser les impacts et les dérangements pour le voisinage tout au long du chantier.

Des résultats déjà prouvés à Maussane-les-Alpilles

Ce projet s'inspire directement des résultats obtenus à la déchèterie de Maussane-les-Alpilles, requalifiée en 2023. Les indicateurs y sont encourageants et servent de référence pour Saint-Rémy-de-Provence. La Communauté de communes bénéficie pour ce projet du soutien financier de l'Etat et de la Région à hauteur de 804 838€ pour un coût de travaux d'environ 2 millions d'euros TTC. Les travaux sont prévus pour le 2ème semestre 2026 sur une durée prévisionnelle de 8 mois.



MOBILITÉ DOUCE

Savoir rouler à vélo

300 enfants du territoire formés à l'autonomie

Porté par l'Éducation nationale à l'échelle nationale depuis 2019 dans le cadre du Plan Vélo, le dispositif "*Savoir Rouler à Vélo*" permet aux enfants de 6 à 11 ans d'acquérir les bases pour se déplacer à vélo en sécurité et en autonomie. Il leur apprend à maîtriser leur vélo, à connaître les règles essentielles de circulation et à adopter les bons comportements sur la route avant leur entrée au collège, pour rejoindre leur établissement scolaire ou pour leurs déplacements de loisirs.

En 2025, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a proposé ce programme à l'ensemble des classes de CM1/CM2 volontaires du territoire, sous la forme d'une formation enrichie de 15 heures répartie en 5 blocs progressifs

Une formation enrichie par la CCVBA

Le dispositif initial repose sur 3 blocs de 3 heures chacun :

1. **Savoir pédaler** : maîtrise des fondamentaux du vélo — équilibre, freinage, pilotage en milieu fermé.
2. **Savoir circuler** : découverte de la mobilité en milieu sécurisé — sécurité routière, code de la route, prise en compte des autres usagers.
3. **Savoir rouler à vélo** : mise en situation réelle sur la route.

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a fait le choix d'enrichir ce parcours de 2 blocs complémentaires, portant la formation à 15 heures au total :

- **Préparation** : vérification de l'état des vélos, évaluation du niveau de chaque enfant, apprentissage de la signification des panneaux de signalisation.

- **Évaluation finale** : ce bloc sert de repérage et d'entraînement sur le parcours d'évaluation, et constitue la séance d'évaluation finale.

Un déploiement sur 7 communes

De début mars à fin mai 2025, 12 classes volontaires ont bénéficié du dispositif :

- Aureille (1 classe)
- Fontvieille (2 classes)
- Le Paradou (1 classe)
- Mas Blanc des Alpilles (1 classe)
- Mouriès (1 classe)
- Saint-Étienne-du-Grès (2 classes)
- Saint-Rémy-de-Provence (école République : 3 classes ; école Saint-Martin : 1 classe)

Bilan : 300 enfants formés

Au total, près de 300 enfants de CM1/CM2 du territoire ressortent de ce programme autonomes, confiants et capables de se déplacer à vélo en sécurité.

Pour la Communauté de communes, cette action répond à un enjeu de fond : les habitudes de mobilité se construisent dès l'enfance. Investir dans l'éducation au vélo aujourd'hui, c'est encourager des pratiques de déplacement plus durables demain, à l'échelle du territoire.



Atelier vélo adulte

Accompagner la reprise en toute sécurité

Une action complémentaire, tournée vers les habitants

En octobre et novembre 2025, le service mobilité de la Communauté de communes a proposé un atelier vélo destiné aux adultes du territoire, avec un objectif clair : permettre à chacun de réapprendre les bases essentielles et de reprendre la route en toute sérénité.

Un contenu pédagogique concentré sur deux heures.

Les participants ont pu réviser, ou découvrir, plusieurs gestes et réflexes clés :

- vérifier l'état de son vélo avant de partir,
- adopter la bonne posture, y compris en cas de gênes physiques,
- maîtriser son deux-roues, en particulier le freinage,
- reprendre confiance tout en restant attentif à son environnement.

Une action qui s'inscrit dans une logique de continuité

Alors que le dispositif "*Savoir Rouler à Vélo*" installe les bases de la pratique dès l'enfance, l'atelier vélo adulte répond à un besoin symétrique : accompagner les habitants qui souhaitent (re)prendre le vélo, quel que soit leur âge ou leur niveau. Les deux actions traduisent ainsi une même ambition de la Communauté de communes : faire du vélo une pratique accessible et sécurisée à toutes les étapes de la vie, au service d'une mobilité plus durable sur le territoire.

NOTRE TERRITOIRE SE PRÉPARE

La Communauté de communes engage son Plan Local d'Adaptation au Changement Climatique

Face aux défis posés par le dérèglement climatique, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles prend les devants. Pleinement consciente des enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui nous attendent, elle a lancé l'élaboration d'un Plan Local d'Adaptation au Changement Climatique (PLACC), une démarche ambitieuse et structurée pour préparer notre territoire aux évolutions climatiques à venir.

Pourquoi agir maintenant ?

Le changement climatique n'est plus une perspective lointaine : ses effets sont déjà perceptibles et vont se poursuivre durant plusieurs décennies, quelles que soient les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre engagées aujourd'hui. La Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au changement climatique (TRACC) fixe un scénario de +4°C en moyenne sur la France hexagonale d'ici 2100. Le Plan National d'Adaptation au changement climatique, adopté en mars 2025, pose quant à lui un cadre national qu'il revient à chaque territoire de décliner localement.

Car si les tendances sont globales, les impacts, eux, sont bien locaux. Canicules, sécheresses, pluies diluviennes, tempêtes, feux de forêt... Les effets varient selon les milieux, les populations,

les infrastructures et les risques propres à chaque territoire. Notre Communauté de communes entend donc anticiper ces bouleversements plutôt que les subir.

Une méthode éprouvée : la Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique (TACCT)

Pour mener cette démarche avec rigueur, la Communauté de communes s'appuie sur la méthode TACCT, développée par l'ADEME (Agence de la Transition Écologique). Cette méthode guide les territoires en trois grandes étapes :

- Diagnostiquer les impacts du changement climatique
 - Construire des trajectoires d'adaptation et définir un plan d'actions
 - Évaluer les politiques d'adaptation mises en œuvre
- L'accompagnement a été confié au bureau d'études Actierra, spécialisé dans l'accompagnement des territoires et des sites touristiques face aux enjeux climatiques.

2025 : une année de cadrage et de préparation

L'année 2025 a été consacrée à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : définir la méthode, poser les bases du diagnostic et structurer la gouvernance du projet. Ce travail préparatoire est essentiel pour garantir que la



démarche soit à la fois rigoureuse et ancrée dans les réalités du terrain.

La gouvernance du projet associe l'ensemble du bureau communautaire ainsi que de nombreux partenaires locaux : le Parc naturel régional, la Chambre d'agriculture, le PETR, l'ONF, des agriculteurs, entreprises ...

À partir de janvier 2026 : le diagnostic du territoire

De janvier à mars 2026, le bureau d'études mènera un diagnostic approfondi de la vulnérabilité de notre territoire. Ce travail explorera trois dimensions temporelles :

- Le passé : inventaire des événements météorologiques récents et historiques, actions déjà menées, contraintes identifiées
- Le présent : niveau d'exposition actuel aux différents aléas climatiques
- L'avenir : projections climatiques à plusieurs horizons temporels

Trois niveaux de réchauffement seront analysés : +2°C en 2030, +2,7°C en 2050 et jusqu'à +4°C en 2100. Ces scénarios permettront d'évaluer les risques sur des thématiques clés : aménagement et urbanisme, ressources en eau, économie et tourisme, agriculture, forêt et biodiversité — avec une attention transversale portée à la santé et au bien-être des habitants, ainsi qu'aux risques.

Ce diagnostic s'appuiera également sur les travaux des groupes régionaux d'experts sur le climat, notamment le GREC-SUD (Provence-Alpes-Côte d'Azur), pour garantir la solidité scientifique des analyses.

Fin 2026 et premier semestre 2027 : construire la stratégie et le plan d'actions

Une fois le diagnostic partagé, la démarche entrera dans une phase décisive : définir les enjeux prioritaires pour notre territoire et co-construire un plan d'actions concret, à travers des ateliers participatifs ouverts aux partenaires et aux habitants.

L'objectif est de bâtir une stratégie d'adaptation à court, moyen et long terme. Les actions retenues devront être opérationnelles et adaptées aux différents publics du territoire.

Une démarche positive et collective

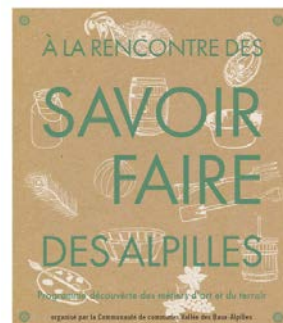
Ce plan d'adaptation est une démarche concrète, positive, qui vise à préparer notre territoire au maximum de futurs possibles. Il s'agit d'anticiper pour préserver : les services publics, les activités économiques et humaines, le patrimoine naturel et culturel, et surtout la qualité de vie de tous nos habitants.

La démarche sera évaluée et ajustée au fil du temps, au rythme de l'évolution climatique mais également des connaissances et des besoins du territoire.

ÉCONOMIE

La priorité de la Communauté de communes est d'œuvrer au développement des entreprises et de renforcer l'emploi sur son territoire. Elle accompagne les entrepreneurs, quel que soit leur domaine d'activité, à chaque étape de leur projet de création ou de développement. La Communauté de communes dispose de huit zones d'activité et d'une pépinière-incubateur qu'elle met également à leur disposition.

À la rencontre des savoir-faire des Alpilles



2025 marque une nouvelle étape pour le dispositif « A la rencontre du savoir-faire des Alpilles ».
Prospections, formation, actions pédagogiques, afterwork : retour sur une année riche en rencontres et en développement pour l'artisanat et les savoir-faire locaux.

Un patrimoine vivant et authentique

Les Alpilles abritent un très beau patrimoine artisanal, culturel et agricole.

Que ce soit la culture de l'olive, la fabrication de santons, de fuseaux de lavande ou la poterie traditionnelle, le service Économie s'attache à soutenir ces métiers en promouvant les circuits courts et en facilitant les rencontres entre producteurs et visiteurs, qu'ils soient habitants ou touristes. Ce savoir-faire local vise à être préservé, valorisé et partagé avec passion.

En 2025, six nouvelles entreprises ont rejoint le réseau, témoignant de la vitalité du tissu économique local et de l'attractivité croissante du dispositif.

Un accompagnement au service des entreprises

Grâce à ce dispositif, la Communauté de communes propose des ateliers de formation pour aider artisans

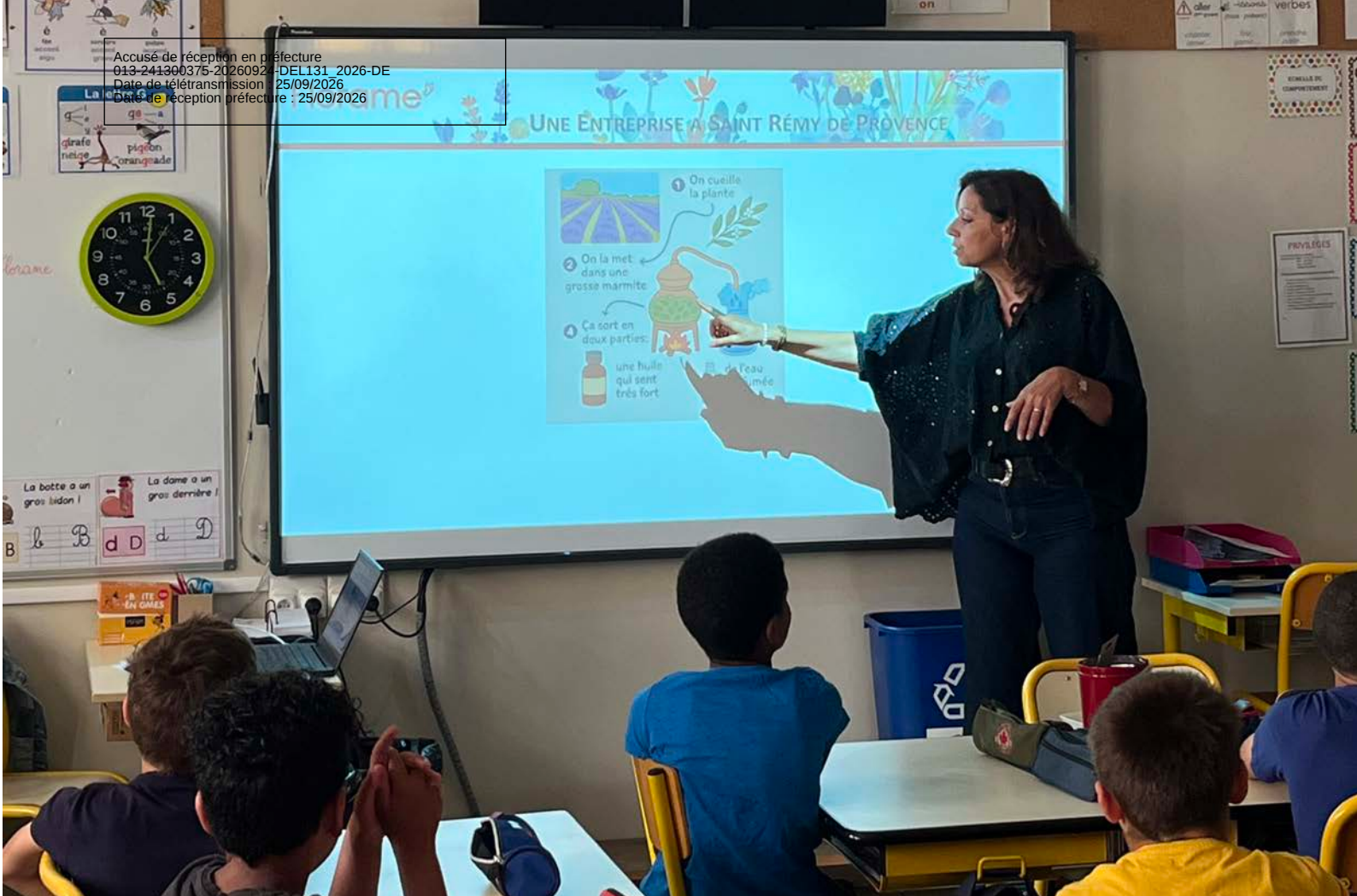
et producteurs à se structurer, à accroître leur visibilité et à professionnaliser leur offre de visite. Elle facilite également la mise en réseau des professionnels et soutient l'émergence de nouveaux débouchés commerciaux.

Formation plénière , le 12 mai 2025

Intitulée "Mettre en place et piloter une offre de visite d'entreprise ou l'optimiser", cette journée a réuni huit participants. Elle leur a permis d'acquérir les fondamentaux pour concevoir une visite d'entreprise structurée, engageante et adaptée à différents publics.

Audits Flash, le 23 octobre 2025

Deux séquences d'audit individualisées ont été organisées sur site afin d'offrir un accompagnement concret et opérationnel à la Brasserie des Alpilles à Eygalières et au Co-atelier Ligidor et L'Œil Déco à Saint-Rémy-de-



Intervention de Murielle Weiland, de l'entreprise Florame, à l'école élémentaire de Mouriès

Provence. Ces audits flash permettent aux structures d'identifier rapidement leurs axes d'amélioration et d'obtenir des recommandations pour optimiser leur offre de visite.

Afterworks, en mars et décembre 2025

Deux afterworks ont été organisés pour favoriser les échanges informels entre professionnels du territoire à la La Brasserie des Alpilles à Eygalières, et aux Olivades à Saint-Étienne-du-Grès.

Ces rendez-vous conviviaux favorisent la création de liens, l'émergence de collaborations et le sentiment d'appartenance à une communauté de savoir-faire partagés.

Un tourisme au service des savoir-faire

Pour faire découvrir ces richesses au plus grand nombre, des initiatives touristiques originales ont été lancées : circuits « découverte » autour des savoir-faire locaux, visites guidées et dégustations dans les ateliers d'artisans. Ces actions s'appuient désormais sur un outil numérique innovant qui fait office de « compagnon de voyage ».

Les interventions dans les écoles

Sensibiliser les plus jeunes aux richesses artisanales

et agricoles du territoire est l'un des piliers du dispositif. En 2025, quatre interventions ont été menées dans les écoles, mobilisant plus de 25 classes du CP au CM2, ainsi qu'une classe ULIS, accompagnées par des artisans et producteurs passionnés :

- Mouriès — 3 juin 2025 : Classes de CE1/CE2 et CP/CE2 — Intervenante : Murielle Weiland de Florame.
- Saint-Rémy-de-Provence, école de la République — 5 juin 2025 : Classes de CM1, CE2, CE1 et CP/CE1 — Intervenante : Isabelle Bellicha, céramiste.
- Fontvieille — 10 juin 2025 : 9 classes du CP au CM2 — Intervenante : Mireille Thieuloy du Moulin Mas de Daudet.
- Saint-Rémy-de-Provence, école Argelier — 16 juin 2025 : 6 classes du CP au CM2 et une classe ULIS — Intervenante : Dominique Esclar des Gourmandises de Dominique.

Ces moments d'immersion constituent souvent la première rencontre des enfants avec les gestes et les traditions qui font l'identité des Alpilles. Une initiative qui pourrait bien éveiller des vocations et renforcer le lien entre générations autour du patrimoine local.



Rayonnement national : le territoire à l'honneur

Le dispositif a franchi une nouvelle étape en 2025 en s'illustrant à l'échelle nationale. La Communauté de Communes a participé aux 6^e Rencontres de la visite d'entreprise, organisées par l'association Entreprise et Découverte.

Le service Économie est intervenu lors de l'atelier thématique "Quelles actions des territoires pour développer la visite d'entreprise ?", aux côtés de la CMAR (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale). Cette intervention a permis de partager les bonnes pratiques développées localement et de positionner les Alpilles comme un territoire de référence en matière de tourisme de savoir-faire.

CHIFFRES CLÉS

6 nouveaux arrivants depuis fin 2024	8 artisans formés « Mettre en place une visite d'entreprise »	2 audits flash Entreprises accompagnées	2 afterworks organisés en mars et décembre
21 classes rencontrées grâce aux actions pédagogiques menées	500 élèves sensibilisés du CP au CM2	1 outil IA créé pour compagnon de voyage	1 évènement national intervention aux rencontres de la visite d'entreprise organisées par « Entreprise et Découverte »



Un compagnon de voyage pour explorer les Alpilles autrement

Un nouvel outil numérique, intégrant l'intelligence artificielle, permet d'organiser son itinéraire en quelques clics.

Comment ça marche ?

- Scannez le QR Code
- Sélectionnez votre commune de destination et la durée de votre séjour dans les Alpilles
- Indiquez si vous voyagez seul, en couple ou en famille, et votre rythme (détendu ou dynamique)
- Choisissez vos centres d'intérêt : métiers d'art, cosmétiques, caves et moulins, arômes et saveurs
- Définissez votre budget avec des options de visites gratuites ou payantes

L'outil génère ensuite un itinéraire personnalisé, que vous pouvez ajuster selon vos envies. Une solution innovante pour découvrir les Alpilles à votre rythme.

La Bergerie- Pépinière- incubateur d'entreprises



La Bergerie accompagne depuis 2021 les jeunes entreprises de moins de cinq ans dans leur création et leur développement. Le site accueille jusqu'à 14 entreprises (8 en coworking et 6 en bureaux individuels) et propose un accompagnement sur mesure : suivi individuel, ateliers collectifs et formations mensuelles - gratuites et ouvertes à tous les entrepreneurs du territoire - couvrant les principaux enjeux de la gestion d'entreprise : financement, juridique, comptabilité, marketing. La durée moyenne d'accompagnement est de 18 mois.

La stratégie d'évolution de La Bergerie vise à consolider son rôle d'outil structurant du développement économique local. Elle poursuit l'objectif de garantir un accompagnement de haut niveau aux entreprises incubées tout en optimisant l'occupation du site. L'incubation est rythmée par des travaux individuels et collectifs qui permettent un développement rapide des entreprises.

Le profil des entrepreneurs est varié. Plusieurs ont exercé une première activité professionnelle dans une autre région de France ou à l'international. Certains sont originaires des Bouches-du-Rhône, d'autres profitent des Alpilles comme lieu de villégiature et se lancent dans une aventure entrepreneuriale afin de s'installer durablement dans les Alpilles pour profiter du cadre de vie de qualité. L'accompagnement technique proposé correspond aux attentes de ces profils expérimentés et très qualifiés (Docteurs, médecins, ingénieurs et architectes).

Dix ateliers Business ont rythmé l'année 2025, couvrant tout le cycle de vie entrepreneurial (communication, stratégie, vente, financement, comptabilité), tous en présentiel ou visio, ouverts à tous, un beau condensé d'expertises mobilisées pour les entrepreneurs des Alpilles :

- * 20 février : Communication : Générer du Business, ROI First — Marc Ben Chemoul (Siiner Conseil)
- * 21 mars : La marque, élément central de la communication — David Hairion (Made in Mouse Communication)
- * 24 avril : La stratégie : la définir et la suivre, à l'aide de l'IA — Adoum Djibrine-Peterman (CNC)
- * 22 mai : Vente en face-à-face : l'objection n'est pas un frein, c'est un indice — Nikolina Popovski
- * 26 juin : Les financements, de la création à la levée de fonds — Frédéric Guibet (INSERM)
- * 4 juillet : La comptabilité, élément central de valorisation de l'entreprise — Cécile Theveneau (SOLEA)
- * 11 septembre : Levez vos freins et boostez votre activité avec la Fresque de l'Esprit d'Entreprendre — Martin Descours
- * 7 octobre : La Table Ronde des Financeurs, à la rencontre des entrepreneurs des Alpilles — avec Région Sud, BPI, Initiative Pays d'Arles, le LEADER, l'ADIE, French Tech Grande Provence, Réseau Entreprendre, Crédit Agricole, BNP
- * 13 novembre : Tirer avantage de l'incertitude dans votre stratégie et vos prises de décision — Thomas Houy (Polytechnique, Sciences Po, Essec)
- * 18 décembre : Se servir efficacement de l'IA / Atelier pratique — Adoum Djibrine-Peterman

Les zones d'activités



ZONE LES TRÉBONS À AUREILLE : UNE PARCELLE PRÉEMPTÉE

Suite à la préemption d'un immeuble situé dans la zone d'activités les Trébons sur la commune d'Aureille, la CCVBA a mandaté le cabinet MLG Architecture pour réaliser un diagnostic sur le bâtiment et proposer des scénarios chiffrés de réhabilitation.

L'objectif de cette démarche étant de permettre l'accueil d'activités économiques, sur un foncier à vocation en partie d'habitation et ayant perdu tout usage professionnel.

ZONE LES GRANDES TERRES À EYGALIÈRES : ATELIER RELAIS

Le programme de l'atelier-relais a été validé en 2025. Il définit les caractéristiques de

l'équipement afin de répondre aux besoins fonctionnels identifiés, tout en visant la réalisation d'un bâtiment exemplaire sur les plans environnemental et architectural, contribuant ainsi à la valorisation de l'entrée de zone d'activités. Cette étape a permis de démarrer les études d'Avant-Projet et assurer une concertation auprès des riverains.

LE BAIL À CONSTRUCTION

Les principales orientations relatives au bail à construction ont été arrêtées en 2025, notamment en ce qui concerne les usages autorisés au sein de l'équipement. Cela a permis de lancer le premier appel à candidature en fin d'année 2025 pour les lots disponibles dans la ZA les Grandes Terres 2.

Les commerces de proximité



Aureille : un diagnostic pour dynamiser le commerce de proximité

À la demande de la municipalité d'Aureille, la Communauté de communes et la CCI du Pays d'Arles ont réalisé, en avril 2025, un diagnostic de l'attractivité commerciale du village. Objectif : mieux comprendre les forces du tissu commerçant local et identifier des leviers pour le conforter.

Entretiens avec les commerçants, analyse des flux de clientèle, étude de l'accessibilité et de la signalétique... cette démarche a permis de dresser un état des lieux complet, avec à la clé des pistes concrètes : accompagnement des reprises d'activités, valorisation des devantures, animations conviviales ou encore structuration d'une association de commerçants.

Une base solide pour insuffler une nouvelle dynamique au cœur du village, au bénéfice des habitants et des visiteurs.

Cours Paul Revoil à Mouriès : accompagner les commerçants pendant les travaux

La réhabilitation du Cours Paul

Revoil à Mouriès, de mars à juillet 2025 puis de nouveau à partir d'octobre 2025, marque une nouvelle étape dans l'attractivité du centre-village : accessibilité piétonne renforcée, végétalisation... Consciente de l'impact de ce chantier sur l'activité économique locale, la Communauté de communes s'est associée à la CCI du Pays d'Arles pour proposer un accompagnement sur-mesure aux commerçants concernés. Au programme : des entretiens individuels pour mieux cerner les besoins de chaque commerce, une mise en relation privilégiée avec les organismes financiers en cas de difficultés passagères, et une belle mise en lumière via une série de portraits de commerçants, relayés sur les réseaux de la commune, de la CCVBA et de la CCI. Une opération conjointe qui illustre la volonté de conjuguer travaux d'aménagement et soutien concret au dynamisme commercial local.



Le guide du nouveau commerçant

Afin d'accompagner au mieux l'installation des commerçants du territoire, le service économie va déployer un guide des commerçants personnalisé pour chaque commune. Le premier a été créé durant l'été 2025

pour Saint-Rémy-de-Provence. Les prochains suivront dans le courant de l'année 2026.



Travaux Place du Général de Gaulle à Saint-Rémy-de-Provence : Une concertation habitants, visiteurs et commerçants

Conformément aux différentes rénovations des infrastructures de la commune et pour prolonger sa volonté de consultation, la municipalité de Saint-Rémy-de-Provence, en association avec la Communauté de communes, lance une enquête grand public visant à documenter les habitudes des usagers de la place et à mieux évaluer leurs attentes. En mai 2025, ils ont répondu à un questionnaire sur le site internet de la ville. Dans le même temps, la manager de commerce de la Communauté de communes a échangé de vive voix avec les commerçants en les rencontrant individuellement pour mieux comprendre leurs problématiques particulières.

TOURISME

Paysages à couper le souffle, gastronomie et artisanat : les Alpilles offrent une richesse considérable pour tous les visiteurs qui y séjournent.

L'Office du tourisme intercommunal Alpilles en Provence fait la promotion de ce territoire grâce à des relations privilégiées avec ses partenaires, tous les acteurs touristiques locaux et plus largement, un réseau professionnel qui lui permet de faire rayonner les Alpilles au niveau national et international.

Office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence

Une destination qui rayonne

Le territoire des Alpilles confirme en 2025 son attractivité à l'échelle nationale et internationale. Malgré un contexte global de légère baisse de fréquentation des bureaux d'accueil (-10 % par rapport à une année 2024 exceptionnelle, elle-même en hausse de +20 %), le flux total de visiteurs reste très soutenu : près de 39 000 « actes d'accueil » sur l'office de tourisme de Saint-Rémy et plus de 64 000 sur les quatre bureaux

(Saint-Rémy, Fontvieille, Mouriès et Eygalières). La clientèle reste diversifiée : 55 % de visiteurs français (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France) et 45 % d'étrangers, avec une présence marquée des Américains (18 %), des Allemands (14 %), des Belges et des Britanniques.

On note une progression des visiteurs canadiens et néo-zélandais, signe d'un rayonnement qui s'étend.

Des sites touristiques en belle forme

À Saint-Rémy de Provence, le Monastère Saint-Paul de Mausole franchit un cap remarquable avec près de 99 000 visiteurs, en nette hausse par rapport à 2024. Le Musée des Alpilles, en travaux jusqu'en mai, retrouve une fréquentation normale dès sa réouverture et affiche même +18 % sur la période juin-octobre. Le site de Glanum et l'Hôtel de Sade sont eux aussi en légère progression, tout comme le Château de Montauban, à Fontvieille. Les Carrières de Lumière aux Baux atteignent 680 000 entrées.

Un accueil de qualité, accessible à tous

L'Office de Tourisme Intercommunal a obtenu en juillet 2025 la labellisation Tourisme & Handicap pour les 4 familles de handicap (moteur, visuel, auditif et mental) au bureau de Saint-Rémy-de-Provence. Boucle magnétique, livret en braille, audioguide, signalétique adaptée, agenda audio... l'accueil a été pensé pour que chacun puisse profiter du territoire dans les meilleures conditions.

Un rayonnement médiatique record

L'année 2025 marque un record d'accueils presse : 23 équipes reçues, dont TF1 (deux fois), France 2, France 3, France 5 et M6, ainsi que des journalistes américains, autrichiens, italiens et japonais. Ces retombées contribuent directement à la notoriété nationale et internationale de la destination.

Des réseaux sociaux en forte croissance

Produits entièrement en interne, les contenus digitaux (Facebook, Instagram et TikTok) témoignent d'un vrai ancrage territorial. La newsletter bimensuelle enregistre également de belles performances, avec un taux d'ouverture en hausse (596 ouvertures pour 1 000 destinataires contre 490 en 2024). Une newsletter mensuelle dédiée aux professionnels partenaires a été lancée en avril 2025.



Un service groupe dynamique

Avec 185 devis traités et un chiffre d'affaires de 162 122 €, le service groupe se maintient à un niveau solide. 25 % des clients reviennent chaque année. Un « éductour » organisé en mars 2025 a permis de renforcer les liens avec des agences régionales et de générer de nouvelles réservations.

Des partenariats en progression

Le chiffre d'affaires partenariats 2025 s'élève à 89 712 €, porté notamment par une hausse significative du secteur hôtelier (+14 %). La campagne 2026 a débuté dès octobre.

Un engagement fort pour un tourisme durable

L'OTI s'inscrit pleinement dans une démarche de tourisme responsable : participation à la Fresque du Climat, rédaction d'une charte du visiteur responsable, réduction des impressions, information du public sur le tri des déchets, mise en avant du Parc Naturel Régional des Alpilles, et préparation de la labellisation Destination d'Excellence prévue avant décembre 2026.

Les projets réalisés en 2025

Avec la nouvelle saison, de nouveaux outils ont été mis en place : bascule vers le logiciel d'accueil Koreedge et un nouveau système de caisse, déploiement d'EditYourself pour un accueil plus personnalisé, et formation de l'ensemble du personnel à l'intelligence artificielle appliquée au tourisme.

À noter également deux bonnes nouvelles pour le territoire en 2025 : l'ouverture d'une piscine à Saint-Rémy-de-Provence et la prolongation à l'année de la ligne de bus 707 à travers les Alpilles.

OTI SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

FRÉQUENTATION	2024	ÉVOLUTION	2025
JANVIER	799	↓	531
FÉVRIER	1 429	↓	967
MARS	1 999	↓	1933
AVRIL	4 229	↓	3910
MAI	5 722	↓	4602
JUIN	5 681	↓	5078
JUILLET	5 734	↓	5293
AOÛT	7 004	↓	6007
SEPTEMBRE	6 847	↓	5435
OCTOBRE	4 092	↓	3791
NOVEMBRE	1 160	↓	639
DÉCEMBRE	1 025	↓	811
TOTAL	45 721	↓	38 997

BIT FONTVIEILLE

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

FRÉQUENTATION	2024	ÉVOLUTION	2025
JANVIER	703	↓	332
FÉVRIER	954	↓	845
MARS	974	↑	975
AVRIL	1 458	↑	2204
MAI	2 900	↓	2678
JUIN	2 714	↑	2400
JUILLET	3 035	↑	3 048
AOÛT	3 173	↓	3 167
SEPTEMBRE	2 187	↑	2845
OCTOBRE	1 697	↓	1 607
NOVEMBRE	576	↓	263
DÉCEMBRE	639	↓	417
TOTAL	21 010	↓	20 790

BIT MOURIÈS

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

FRÉQUENTATION	2024	ÉVOLUTION	2025
JANVIER	8		26
FÉVRIER			13
MARS	54	↓	25
AVRIL	183	↓	130
MAI	265	↓	103
JUIN	174	↓	162
JUILLET	343	↓	172
AOÛT	458	↓	283
SEPTEMBRE	326	↓	301
OCTOBRE	129	↓	81
NOVEMBRE	28	↓	17
DÉCEMBRE	14	↓	13
TOTAL	1982	↓	1326

BIT EYGALIÈRES

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

FRÉQUENTATION	2024	ÉVOLUTION	2025
JANVIER	62	↓	57
FÉVRIER	82	↑	92
MARS	158	↓	137
AVRIL	390	↓	258
MAI	398	↑	451
JUIN (16/06)	321	↓	284
JUILLET	385	↑	394
AOÛT	334	↑	389
SEPTEMBRE	585	↓	368
OCTOBRE	304	↑	381
NOVEMBRE	96	↓	74
DÉCEMBRE	43	↓	39
TOTAL	3158	↓	2924

Commercialisation



MARCHÉ DES CRÉATEURS	2022	2023	2024	2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	23 040 €	22 410 €	23 340€	24 410€
NOMBRE D'EMPLACEMENTS	657	632	646	683

FOIRE AUX SANTONS	2022	2023	2024	2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 840 €	12 832 €	13 090€	13 036€
NOMBRE D'EXPOSANTS	74	70	73	74

PARTENARIATS	2022	2023	2024	2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	80 000€	83 546€	85 847€	89 712€
NOMBRE	504	497	451	445

Packs touristiques – Service Groupes

BILAN VISITES GROUPES OTI			
	2023	2024	2025
	CA réalisé	CA réalisé	
JANVIER			
FÉVRIER	358€	3 492 €	310€
MARS	13 939€	8 684 €	16 301 €
AVRIL	23 866 €	8 639,50 €	15 948,50 €
MAI	20 392 €	8 880 €	41 219,50 €
JUIN	14 255 €	18 886 €	44 330 €
JUILLET	3 440,5 €	3 992 €	4 674 €
AOÛT	5 386 €	1 729 €	1 262 €
SEPTEMBRE	10 665,5 €	44 205,5 €	24 479 €
OCTOBRE	21 763 €	16 559,5 €	8 175,50 €
NOVEMBRE	2 573 €	9 354 €	6 013 €
DÉCEMBRE	3 116 €	8 405,5€	0 €
TOTAL	119 754 €	132 846 €	162 122 €



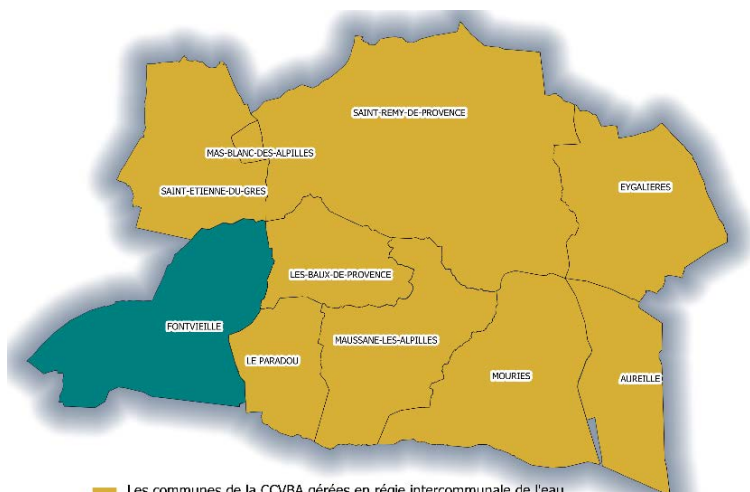
EAU et ASSAINISSEMENT

La Communauté de communes est en charge de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines pour les dix Communes.

Le service de l'eau de la CCVBA se divise en deux types de missions : la distribution de l'eau potable destinée à la consommation humaine et la production, le transport et le stockage de l'eau potable, exercées en amont de la mission de distribution.

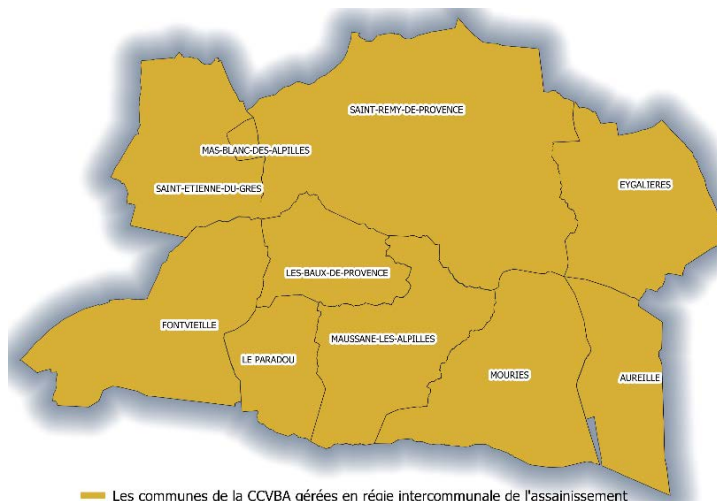
Le service public d'assainissement consiste quant à lui dans la collecte des eaux usées, pour procéder ensuite à leur traitement au sein d'unités d'épuration.

EAU



- Les communes de la CCVBA gérées en régie intercommunale de l'eau
- Les communes de la CCVBA gérées en contrat de service public de l'eau - DSP Échéance : 31/12/2028

ASSAINISSEMENT



- Les communes de la CCVBA gérées en régie intercommunale de l'assainissement

LE COÛT DE L'EAU POTABLE

Les tarifs 2026 de l'eau potable et de l'assainissement collectif



Adoptée à l'unanimité par délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2025, l'évolution des prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, établit de nouveaux tarifs depuis janvier 2025 afin de garantir la soutenabilité financière de ces services publics, de responsabiliser les usagers par rapport à leur consommation et garantir la pérennité de ce bien commun.

Les tarifs sont composés d'une partie fixe correspondant à l'abonnement et d'une partie variable proportionnelle aux volumes consommés.

Pour la partie fixe sur l'eau potable :

Pour les deux compteurs les plus courants, l'abonnement passe de 42€ à 43€ (DN* 15mm) et de 56€ à 57€ (DN 20 mm).

Pour la partie fixe sur l'assainissement collectif :

l'abonnement passe de 48 à 49€.

Pour la partie variable sur l'eau potable, des tarifs différenciés sont établis en fonction des volumes d'eau consommés avec un principe de quatre tranches de consommation :

- De 1,01€ HT/m³ en 2025 à 1,04€ HT/m³ en 2026, jusqu'à 150 m³ pour l'eau essentielle
- De 1,47€ HT/m³ en 2025 à 1,51€ HT/m³ en 2026, entre 151 et 180 m³ pour l'eau utile
- De 2,40€ HT/m³ en 2025 à 2,46€ HT/m³ en 2026, entre 181 m³ et 300 m³ pour l'eau de confort ou l'utilisation professionnelle.
- De 2,56€ HT/m³ en 2025 à 2,62€ HT/m³ en 2026 au-delà de 301 m³

Pour la partie variable pour l'assainissement collectif, des tarifs différenciés sont établis avec quatre tranches de consommation :

- 1,14€ HT/ m³ jusqu'à 150 m³
- 1,51€ HT/ m³ entre 151 et 180 m³
- 1,62€ HT/ m³ entre 181 et 300 m³
- 1,72€ HT/ m³ au-delà de 301 m³

La majeure partie des foyers du territoire consomme moins de 120 m³ par an. Globalement, le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, pour les usagers de la régie de l'eau et de l'assainissement, reste inférieur à celui constaté en moyenne au niveau national et départemental.

*DN : Diamètre Nominal



RÉCAPITULATIF DES VOLUMES D'EAU POMPÉS ET VENDUS EN 2025

EAU													
Communes	Volume d'eau pompé (m³)	Volume d'eau vendu (m³)	Nombre d'abonnés	Nombre de compteurs	Compteurs intelligents		Linéaire de réseau (km)	Prix du m³ (€ TTC)	Résultat d'analyse		Rendement (%)	Capacité de stockage (m³)	
					Cybles anyquest	Cybles 5			Physico-chimiques	Bactériologique			
Aureille	137 815	99 622	835	872	506	312	24,26	1,96	100%	100%	77,00	1 000	
Les Baux-de-Provence	175 892	129 230	338	369	10	96	19,55	1,96	100%	100%	74,20	950	
Eygalières	545 954	485 869	1 370	1 561	725	162	36,31	1,96	100%	100%	89,40	2 000	
Fontvieille	407 403	268 854	1 960	1 960	0	0	32,25	2,20	93,75%	100%	71,87	1 515	
Mas Blanc des Alpilles	58 447	40 804	323	349	271	41	14,82	1,96	100%	100%	72,10	150	
Maussane-les-Alpilles	407 448	273 932	1 464	1 545	44	486	33,90	1,96	100%	100%	67,9	1 015	
Mouriès	224 966	167 648	1 700	1 762	104	788	23,71	1,96	100%	100%	75,80	1 000	
Paradou	256 727	222 309	1 170	1 219	27	717	23,83	1,96	100%	100%	87,60	1 100	
Saint-Etienne-du-Grès	240 410	222 894	1 205	1 329	875	309	36,97	1,96	100%	100%	93,70	750	
Saint-Rémy-de-Provence	1 324 751	1 098 231	6 017	6 712	2 661	2 690	100,7	1,96	100%	100%	83,40	4 500	
Total	3 774 813	3 009 393	16 382	17 678	5223	5601	346,30		100%		79,29 moy	13 980	
Comparatif													
2020	3 732 741	2 781 896	15 392		3 933		331,45	3 933 capteurs cybles posés soit 38,17 % de capteurs posés (REGIE)					13 186
2021	3 861 208	2 631 835	15 717		5 308		333,06	5 308 capteurs cybles posés soit 48,16 % de capteurs posés (REGIE)					13 186
2022	3 761 655	2 678 879	15 993	17 247	5711	797	344,16	6 508 cybles posés soit 46,28 % dont 5,67 % de compteurs intelligents					13 965
2023	3 716 577	3 133 213	16 202	17 419	5 707	2 695	345,58	8 402 cybles posés soit 48,23 % dont 15,47 % de compteurs intelligents					13 965
2024	3 666 574	2 877 625	16 249	17 541	5384	4 271	345,58	9655 cybles posés soit 55,05 % dont 24,35 % de compteurs intelligents					13 965
2025	3 774 813	3 009 393	16 382	17 678	5223	5 601	346,30	10824 cybles posés soit 61,28 % dont 31,71 % de compteurs intelligents					13 980

Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20260924-DEL131_2026-DE Date de télétransmission : 25/09/2026 Date de réception préfecture : 25/09/2026			ASSAINISSEMENT 2025					
Communes	Volume d'eau traités (m³)	Volume d'eau vendus (m³)	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (Km)	Prix du m³	Bilan de fonctionnement	Perf équipement/ acte individuel	Tonnes de boues
Aureille	56 460	75 408	+ 714	13,7	1,67	100 % Conforme	0 %	4,50
Les Baux de Provence		84 892	+ 218	14,17	1,67	100 % Conforme	100 % Conforme	
Eygalières	96 491	168 490	+ 836	16,88	1,67	100 % Conforme	100 % Conforme	0
Fontvieille	365 113	194 002	- 1 712 ⁽¹⁾	22,89	1,67	100 % Conforme	100 % Conforme	61,60
Mas Blanc des Alpilles	29 492	30 795	+ 286	5,33	1,79	100 % Conforme	100 % Conforme	0
Maussane les Alpilles	366 022	249 436	+ 1 392	25,42	1,67	100 % Conforme	100 % Conforme	38,27
Mouriès	348 998	160 335	+ 1 611	24,55	1,67	100 % Conforme	100 % Conforme	55,20
Paradou	338 863	199 902	+ 1 100	19,26	1,67	100 % Conforme	100 % Conforme	53,83
Saint-Étienne du Grès	147 195	157 744	+ 997	14,14	1,79	100 % Conforme	100 % Conforme	28,60
Saint-Rémy-de-Provence	903 301	754 176	+ 5 161	43,19	1,67	100 % Conforme	100 % Conforme	186 ⁽²⁾
Total	2 659 902	2 082 799	14034	199,53				428
Comparatif								
2022	2 274 879	1 829 393	13 865	97,38				415,72
2023	2 050 679	2 240 912	14 078	199,12				347,21
2024	2 542 350	2 055 859	14 117	199,53				484,07
2025	2 659 902	2 082 799	14 034 ⁽¹⁾	199,53				428

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS Assainissements Non Collectifs INSTRUITS EN 2025								
Communes	Nombre de dispositifs existants	Contrôles dossier de conception	Contrôles de réalisation	Contre visite	Contrôles de fonctionnement	Contrôles pour vente	Factures émises	Montant total en TTC
Aureille	82	2	0	0	0	0	2	374 €
Les Baux de Provence	125	3	0	1	12	3	19	3472,7 €
Eygalières	562	13	7	1	0	15	36	6640,7 €
Fontvieille	240	6	4	1	0	5	16	2911,7 €
Mas Blanc des Alpilles	41	0	0	0	0	0	0	
Maussane les Alpilles	317	4	1	1	17	2	25	4594,7 €
Mouriès	423	2	2	4	48	3	59	10711,8 €
Paradou	95	1	1	1	9	1	13	2350,7 €
Saint-Etienne du Grès	254	3	5	4	1	9	22	3792,8 €
Saint-Rémy-de-Provence	1447	31	19	8	4	53	115	20 840,6 €
Total	3586	65	39	21	91	91	307	55 689,70 €
Comparatif								
2022	3 566	78	53	19	260	72	482	76 202 €
2023	3586	71	54	23	212	81	398	77 591 €
2024	3586	53	48	24	196	77	398	68 908 €
2025	3586	65	39	21	91	91	307	55 689,70 €

⁽¹⁾ Diminution du nombre d'abonnés sur Fontvieille car eau potable détachée de l'assainissement (SAUR)

⁽²⁾ Réception de la presse à boues et surexploitation pour évacuer les boues qui n'ont pas pu être soutirées durant les travaux

Travaux assainissement

Communes en régie

1. Poursuite de l'expérimentation pour la réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) ;
2. Poursuite de l'étude pour l'implantation d'une borne REUT multi usages à la STEP de Saint-Rémy-de-Provence ;
3. Montage du dossier de consultation pour lancement du Schéma Directeur d'Assainissement Intrommunal.

AUREILLE

1. Renouvellement du caillebotis au digesteur

EYGALIÈRES

1. Renouvellement du réseau d'eaux usées chemin de Molassis
2. Renouvellement de la sonde REDOX

FONTVIEILLE

1. Renouvellement de l'automate programmable
2. Renouvellement de la pompe à sable
3. Renouvellement de la douche de sécurité

LES BAUX-DE-PROVENCE

1. Obtention de l'arrêté permettant la construction de la nouvelle station d'épuration qui collectera les eaux usées des communes de Mausane, Baux et Paradou
2. Montage du dossier de consultation pour le renouvellement de la prestation de service du fonctionnement de la STEP
3. Renouvellement du réseau d'eaux usées dans la gaine technique



Chantier Molassis à Eygalières

MAS BLANC DES ALPILLES

1. Taille des roseaux programmée en hiver

MAUSSANE-LES-ALPILLES

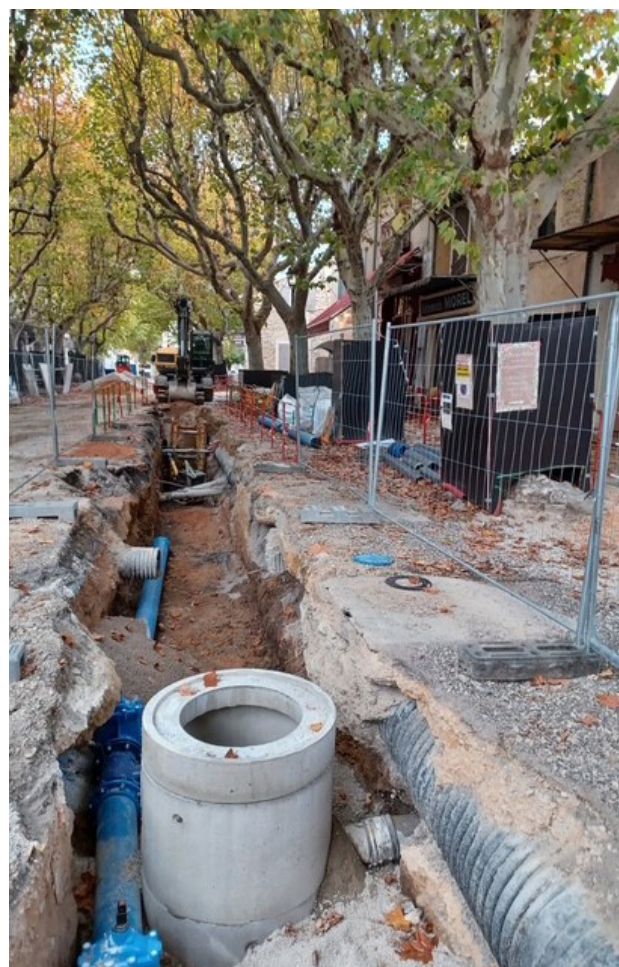
1. Obtention de l'arrêté permettant la construction de la nouvelle station d'épuration qui collectera les eaux usées des communes de Mausane, Baux et Paradou
2. Montage du dossier de consultation pour le renouvellement de la prestation de service du fonctionnement de la STEP
3. Renouvellement du réseau impasse de la Source
4. Création d'un réseau au lotissement le Clos des Platanes
5. Renouvellement tapis de filtration
6. Renouvellement d'une des pompes du poste de relevage
7. Renouvellement du motoréducteur du clarificateur
8. Renouvellement de la turbine d'aération
9. Renouvellement de la bande de roulement du clarificateur

MOURIÈS

1. Renouvellement du réseau sur cours REVOIL
2. Création d'un réseau d'eaux usées chemin des Oliviers
3. Renouvellement de l'automate programmable
4. Renouvellement d'une des pompes du poste de relevage
5. Renouvellement d'une pompe de recirculation
6. Renouvellement pompe eaux industrielles
7. Mise en place d'une douche de sécurité

LE PARADOU

1. Obtention de l'arrêté permettant la construction de la nouvelle station d'épuration qui collectera les eaux usées des communes de Mausane, Baux et Paradou
2. Renouvellement de la bande de roulement du clarificateur
3. Renouvellement du gégrilleur
4. Renouvellement de la toile de la presse à boues
5. Renouvellement d'une des pompes du poste de relevage



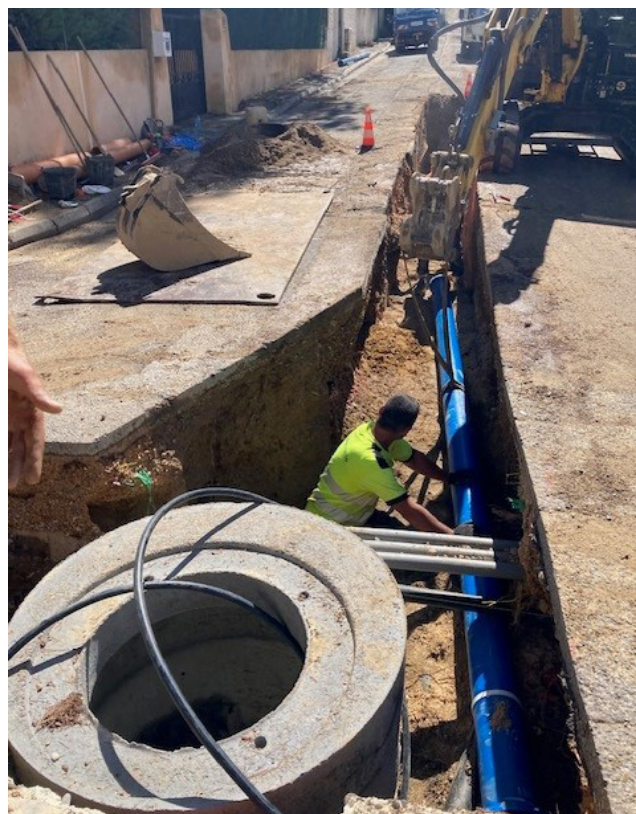
Cours Paul Revoil à Mouries

SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

1. Obtention de l'arrêté préfectoral pour l'extension de la station d'épuration
2. Lancement de dossier de consultation pour l'extension de la STEP
3. Notification à l'entreprise retenue et ordre de service pour démarrage des travaux en janvier 2026
4. Renouvellement du réseau avenue des Pins
5. Renouvellement du réseau et des branchements impasse des Abricotiers

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. Chemisage du réseau d'assainissement et renouvellement des branchements avenue Albert Gleize
2. Renouvellement pompe de relevage dans STEP
3. Renouvellement pompe de recirculation
4. Renouvellement du classificateur
5. Renouvellement des trois douches de sécurité



Avenue des Pins
à Saint-Etienne-du-Grès

Travaux eau potable

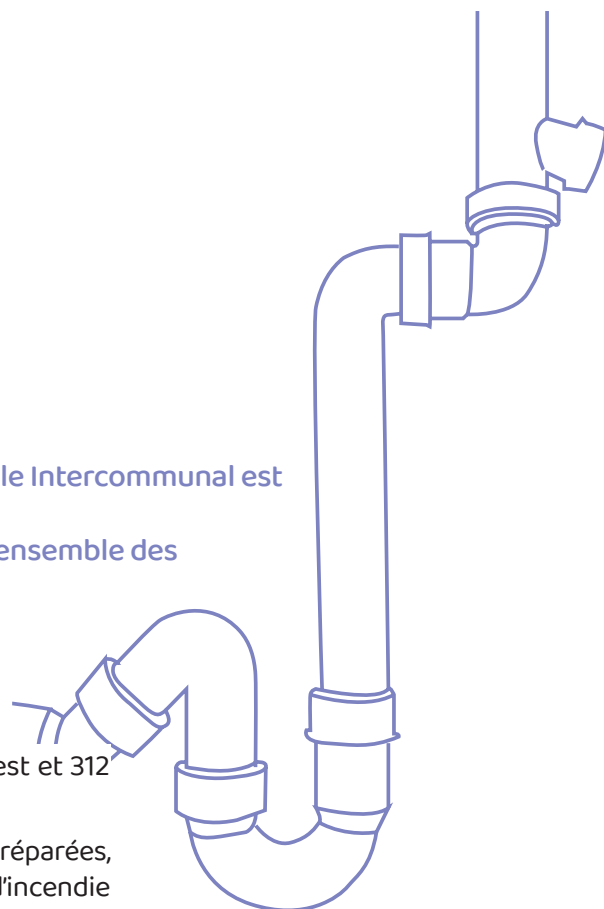
Communes en régie

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes :

- Pour l'ensemble des communes, le Schéma Directeur d'Eau Potable Intercommunal est terminé
- Les arrêtés d'autorisations de prélèvements d'eau potable pour l'ensemble des communes sont à jour.

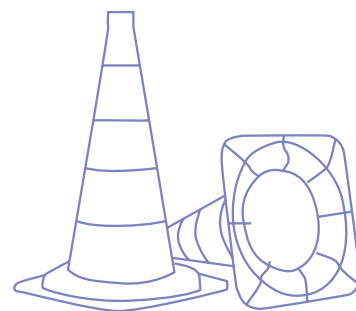
AUREILLE

1. 872 compteurs sont installés dont 506 sont munis de cybles Anyquest et 312 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 7 fuites avant compteur trouvées et réparées, 2 fuites après compteur signalées à l'abonné et 2 fuites sur poteau d'incendie signalées à la commune
3. Remplacement d'un débitmètre de sectorisation sur l'avenue Saint Roch
4. Entretien postes de chloration et analyseur de chlore au réservoir
5. Changement du compteur haut service



EYGALIÈRES

1. 1561 compteurs sont installés dont 725 sont munis de cybles Anyquest et 162 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 8 fuites avant compteur trouvées et réparées et 9 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Révision des pompes P3 et P4 de la bêche de reprise
4. Démarrage de travaux de foration pour nouveau forage
5. Remplacement de branchements d'eau potable chemin de Molassis
6. Attribution de l'accord-cadre pour la création du nouveau forage
7. Renouvellement de l'extracteur d'air haut
8. Remplacement des sondes au réservoir d'eau potable



LES BAUX-DE-PROVENCE

1. 369 compteurs sont installés dont 10 sont munis de cybles Anyquest et 96 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 6 fuites avant compteur trouvées et réparées, 5 fuites après compteur signalées aux abonnés et 1 fuite sur un poteau d'incendie signalée à la commune
3. Lancement du marché pour déplacer la canalisation sous le chemin de Carita
4. Renouvellement des chloromètres et inverseurs aux Arcoules
5. Renouvellement de la transmission aux Arcoules
6. Renouvellement du refoulement d'eau potable dans gaine technique.

MAS BLANC DES ALPILLES

1. 349 compteurs sont installés dont 271 sont munis de cybles Anyquest et 41 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 4 fuites avant compteur trouvées et réparées
3. Entretien poste de chloration
4. Dépôt dossier demande du prélèvement d'eau, DUP pour champ captant Granaud
5. Attribution de l'accord cadre pour établissement de la DUP nouveau champ captant
6. Avant-Projet réceptionné et validé pour le raccordement du champ captant Granaud aux réseaux existants

MAUSSANE-LES-ALPILLES

1. 1 545 compteurs sont installés dont 44 sont munis de cybles Anyquest et 486 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 4 fuites avant compteur trouvées et réparées 4 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Renouvellement complet du matériel de chloration forage Flandrin
4. Renouvellement d'une part du débitmètre et d'autre part du matériel de chloration au réservoir des Canonnettes ;
5. Renouvellement complet des débitmètres De production reprise Manville
6. Renouvellement de la pompe 2 de la bache de reprise de Manville
7. Renouvellement du réseau et des branchements impasse de la Source
8. Création d'un réseau et de branchement lot Clos des Platanes



Cours Paul Revoil à Mourières

MOURIÈS

1. 1 762 compteurs sont installés dont 104 sont munis de cybles Anyquest et 788 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 6 fuites avant compteur trouvées et réparées, 2 fuites après compteur signalées aux abonnés et 1 fuite sur un poteau d'incendie signalée à la commune
3. Entretien des postes de chloration (Armanier et Roubine du Roy)
4. Entretien de la chloration et analyseur de chlore à la station

LE PARADOU

1. 1 219 compteurs sont installés dont 27 sont munis de cybles Anyquest et 717 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 4 fuites avant compteur trouvées et réparées et 1 fuite après compteur signalée à l'abonné



Cours Paul Revoil à Mourières

SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

1. 1329 compteurs sont installés dont 875 sont munis de cybles Anyquest et 309 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 13 fuites avant compteur trouvées et réparées, 3 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Entretien de la chloration et analyseur de chlore à la station de pompage
4. Renouvellement du réseau d'eau potable et de branchements avenue des Alpilles
5. Renouvellement du réseau et des branchements avenue des Pins6. Renouvellement du réseau et des branchements impasse des Abricotiers



Avenue des Pins
à Saint-Etienne-du-Grès

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. 6 712 compteurs sont installés dont 2661 sont munis de cybles Anyquest et 2690 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 23 fuites avant compteur trouvées et réparées et 9 fuites après compteur signalées aux abonnés
3. Renouvellement du réseau et des branchements sur chemin Romain et des Panouilles
4. Avenues Fauconnet, Albert Gleize et rue Camille Pelletan – Phase 2 – démarrage du chantier de renouvellement du réseau d'eau potable avec remplacement des branchements
5. Entretien des postes de chloration et analyseur de chlore (Paluds et Méjades)
6. Extension du réseau et création de branchements chemin de Valrugues
7. Renouvellement du réseau et des branchements au quartier des Peyroulets



Avenue Gleize
à Saint-Rémy-de-Provence

Communes en DSP

FONTVIEILLE

1. Remplacement et extension du réseau d'eau potable et des branchements rue Michelet
2. Campagne de recherche de fuites avec 38 fuites avant compteur détectées et réparées

Travaux pluvial

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes : avis sur 513 dossiers de permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager et certificat d'urbanisme.



Avenue des Molassis à Eygalières

AUREILLE

1. 23 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Poursuite des études pour travaux chemin de Saint-Jean

FONTVIEILLE

1. 28 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage réseau pluvial Avenue Hyacinthe Bellon

EYGALIÈRES

1. 31 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Avenue de la Leque nettoyage et pompage des puisards
3. Avenue des Molassis, suite et fin des travaux pour remplacement et extension du réseau pluvial





MAS BLANC DES ALPILLES

1. 6 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme

MAUSSANE-LES-ALPILLES

1. 34 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage et passage caméra du réseau pluvial chemin de la Pinède
3. Hydrocurage réseau pluvial rue Jules Deiss
4. Hydrocurage Avenue Jean Cornille
5. Hydrocurage et inspection visuelle d'une partie du réseau pluvial de l'Avenue de la Vallée des Baux
6. Hydrocurage réseau pluvial rue St Eloi
7. Faucardage et curage des bassins le long de l'avenue des Alpilles (parking agora)
8. Renouvellement du réseau pluvial de l'impasse de la Source



*Impasse de la Source
à Maussane-les-Alpilles*

MOURIÈS

1. 83 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage du réseau pluvial de l'Avenue Pasteur
3. Travaux de renouvellement du réseau pluvial sur le Cours Paul Revoil



Cours Paul Revoil à Mouriès

SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

1. 12 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage réseau pluvial de l'Allée Jacques Prévert
3. Reprise de cinq branchements défectueux Avenue des Sansonnets



LE PARADOU

1. 71 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage et inspection visuelle du réseau pluvial, Avenue Saint-Roch
3. Hydrocurage du réseau pluvial lotissement Le Clos de Meindray
4. Fraisage du réseau pluvial chemin du moulin de Seytour
5. Remplacement de la buse diamètre 800 mm de la Route de Saint-Roch
6. Poursuite des études pour l'aménagement des bassins d'infiltration du chemin de la source



Route de Saint-Roch au Paradou

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. 225 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Avenue Gleizes, chemisage du réseau pluvial, 2 ème phase des travaux de renouvellement
3. Hydrocurage du réseau pluvial Avenue Vincent Van Gogh
4. Poursuite de l'étude du bassin versant du chemin Saint-Joseph

Services techniques

Les services techniques sont en charge de l'ensemble des infrastructures communautaires (voirie, réseaux hors assainissement et eau, ZA, bâtiments et équipements), des travaux d'aménagement, du parc technique communautaire, de la GEMAPI, de l'énergie et de l'informatique-numérique.

TRAVAUX D'ISOLATION

La salle Jean Jaurès rénové pour l'Office de tourisme

Un bâtiment mieux isolé, plus confortable, et surtout : parfaitement pensé pour ses nouveaux occupants. La salle Jean Jaurès vient de faire l'objet d'une rénovation énergétique complète, financée intégralement par la Communauté de communes, pour accueillir dans de bonnes conditions le développement de sa compétence tourisme.

Un chantier complet, du sol au plafond

Les travaux ont porté sur l'ensemble du bâtiment :

- Isolation intérieure des murs et du plafond, pour un confort thermique été comme hiver ;
- Menuiseries extérieures entièrement remplacées par du double vitrage ;
- Façade refaite à neuf, avec une réfection totale des enduits ;
- Réseaux d'électricité et de plomberie modernisés ;
- Espaces intérieurs repensés pour créer un bureau, un espace de stockage et un coin déjeuner.

Résultat : un bâtiment sobre en énergie, confortable au quotidien, et aménagé pour un vrai travail d'équipe.

Une compétence tourisme qui a besoin de ses murs

Ce n'est pas un hasard si ce bâtiment a été mis à disposition de la CCVBA : la compétence tourisme est en plein développement, et elle avait besoin d'un lieu à sa mesure. Au quotidien, la salle Jean Jaurès sert de salle de réunion, d'espace de pause pour les équipes et de lieu de stockage : un usage bien concret, loin d'un simple effet vitrine, qui accompagne le travail réel de l'équipe tourisme.

Un investissement assumé, sans subvention

Cette rénovation aura coûté un peu moins de 100 000 € HT, entièrement pris en charge par la CCVBA. Un choix qui témoigne de la volonté de la collectivité d'investir dans ses bâtiments.





ENVIRONNEMENT

Coup de propre au Lac du Barreau

Les services techniques de la Communauté de communes renouvellent régulièrement la campagne d'arrachage de la jussie. La dernière a eu lieu en septembre 2025.

Derrière ce nom presque sympathique se cache une plante aquatique arrivée d'Amérique du Sud au XIXe siècle, importée à l'époque pour décorer joliment les bassins. Sauf qu'elle a pris ses aises. Depuis une quarantaine d'années, la jussie colonise consciencieusement les eaux stagnantes un peu partout en France, et le lac du Barreau n'y a pas échappé. Elle peut se développer jusqu'à 3 mètres de profondeur et former de véritables tapis denses à la surface. Résultat, plus de lumière ni d'oxygène pour les autres plantes, les poissons et toute la petite faune qui vit dans le lac.

Pourquoi agir ?

Le Lac du Barreau appartient à la Ville de Saint-Rémy-de-Provence, mais c'est la Communauté de communes qui en assure la gestion. Ce plan d'eau est un petit coin de biodiversité. Laisser la jussie proliférer, c'est

prendre le risque de voir le lac progressivement étouffé, avec de moins en moins de poissons et de vie aquatique.

De quelle manière ?

Pour cette opération, la Communauté de communes a fait appel aux Amis des Marais du Vigueirat, une association qui a l'habitude de ce type de chantier et qui maîtrise bien le sujet.

La méthode se déroule en deux temps :

- * Une première phase mécanique, pour retirer le plus gros des herbiers qui recouvrent le lac ;
- * Puis un entretien manuel et régulier, pour éviter que la jussie ne reprenne ses quartiers.

L'idée n'est pas d'éradiquer la plante en une fois (elle est coriace !) mais de reprendre durablement la main sur son développement, année après année.

Et pour la biodiversité du lac ?

C'est tout l'objectif : redonner de l'air, de la lumière et de l'espace à l'écosystème du Lac du Barreau. Un lac plus respirable, c'est plus de vie sous et sur l'eau, et un site naturel qu'on préserve pour les habitants.

Thermographie des toitures : comment interpréter les résultats ?

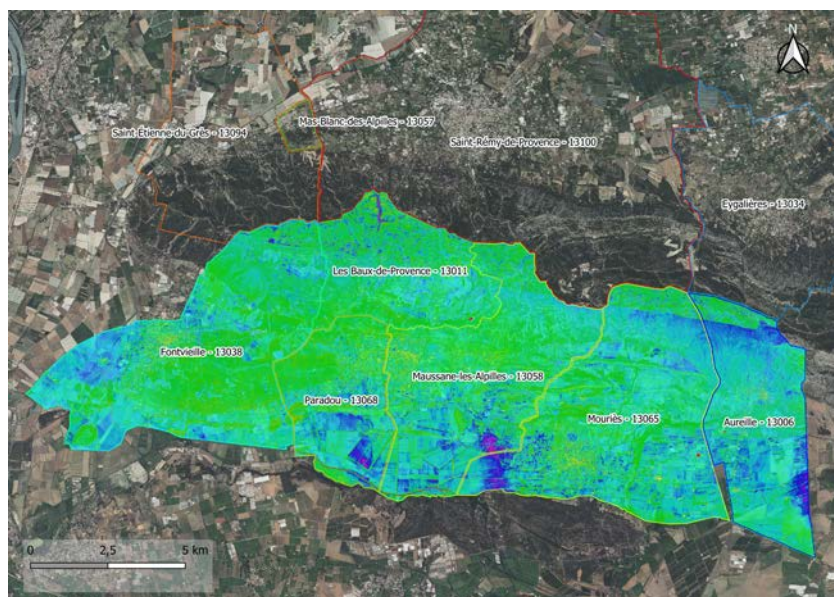
Deuxième et dernière phase en 2025 : le survol des communes de Fontvieille, Le Paradou, Les Baux de Provence, Maussane-les-Alpilles, Mouriès et Aureille.

La thermographie aérienne des toitures a été réalisée dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 janvier 2025. Grâce à des images infrarouges, cette technique permet de repérer les déperditions énergétiques au niveau des toits.

La thermographie ne mesure pas la température, mais l'émissivité

Contrairement à une idée reçue, la thermographie ne mesure pas directement la température des toitures, mais leur émissivité, c'est-à-dire leur capacité à restituer la chaleur emmagasinée. Plusieurs éléments doivent donc être pris en compte pour bien interpréter les images :

- Le type de matériau influence le résultat. Une toiture en tuiles classiques apparaîtra ainsi plus « chaude » qu'une toiture en bac acier ou équipée de panneaux solaires, indépendamment de son isolation réelle.
- Des effets de bord peuvent fausser la lecture. La nuit, les murs peuvent restituer la chaleur accumulée pendant la journée, ce qui crée des zones d'émission thermique qui ne sont pas liées à la toiture elle-même.
- La végétation peut perturber les données. Un arbre situé au-dessus d'une toiture masque celle-ci : c'est alors sa propre émission thermique qui est captée, et non celle du toit.



Toiture peu émissive : deux hypothèses possibles

Lorsqu'une toiture apparaît peu émissive sur l'image thermique, deux explications sont envisageables :

1. Le logement est bien isolé : la chaleur intérieure ne s'échappe donc pas (ou très peu) par la toiture.
2. Le logement n'est pas chauffé : dans ce cas, quelle que soit la qualité de l'isolation, la toiture apparaîtra peu émissive.

Comment savoir laquelle des deux hypothèses retenir ?

Si, à la date de la campagne, le logement était habité et chauffé conformément aux recommandations (environ 19°C l'hiver, 26°C l'été), alors la première hypothèse - un logement bien isolé - peut être privilégiée.



Le Bureau de l'Énergie devient Espace Conseil France Rénov'

Sujets	Nombre de demandes
Solaire	14
Générale	20
Chauffage	9
Subvention	55
Isolation	11
Thermographie	243
Adaptation du logement	10
Total	362

Bonne nouvelle pour tous les projets de rénovation ! En 2025, la Communauté de communes a signé le Pacte territorial France Rénov' avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et l'État. Résultat concret : notre Bureau de l'Énergie est désormais labellisé Espace Conseil France Rénov'.

Concrètement, qu'est-ce que ça change ?

Que vous soyez propriétaire, locataire ou membre d'une copropriété, vous pouvez pousser la porte de l'Espace Conseil pour faire le point sur votre projet de rénovation.

Les conseils sont gratuits, personnalisés, et sans engagement. La conseillère Info énergie vous aide à :

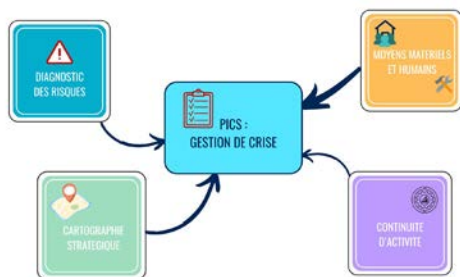
- identifier les travaux les plus adaptés à votre logement et à vos besoins ;
- connaître les aides financières auxquelles vous avez droit ;
- être orienté vers des professionnels qualifiés pour réaliser les travaux.

Et ce n'est pas tout : depuis cette année, l'Espace Conseil élargit aussi son champ d'action à l'adaptation du logement face à la perte d'autonomie. Un sujet essentiel, pour bien vieillir chez soi en toute sérénité.

En 2025, 362 demandes ont été traitées, donnant lieu à 51 rendez-vous personnalisés, en commune ou au siège de la Communauté de communes.



Plan intercommunal de sauvegarde



Le Plan intercommunal de sauvegarde a été approuvé au conseil communautaire de novembre 2025, un an avant l'échéance réglementaire.

Imposé par la loi Matras du 25 novembre 2021 aux intercommunalités, aussi appelé PICS, est un document de gestion de crise utile en cas de risque majeur comme les feux de forêt ou les inondations.

Il organise les actions de la Communauté de communes en cas de crise, dans le but de maintenir ou de rétablir ses activités prioritaires comme l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées ou la collecte des déchets. Cet outil vise aussi à faciliter la coopération et la solidarité entre les communes, dans le cas où les moyens de l'une d'entre elles ne suffiraient pas à contenir les conséquences de la crise.

